



**ÉDUCATION
DES RÉFUGIÉS
2030**

**Une Stratégie pour
l'Inclusion des Réfugiés**

ÉDITION 2019

MESSAGE DE FILIPPO GRANDI, HAUT-COMMISSAIRE POUR LES RÉFUGIÉS

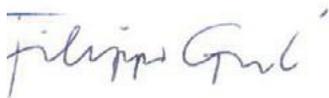
J'ai le plaisir de vous présenter *Éducation des réfugiés 2030 : Une Stratégie pour l'Inclusion des Réfugiés*. *Éducation des réfugiés 2030* a été élaborée à l'issue d'un processus de consultation et de collaboration de deux ans avec les parties prenantes du HCR et ses partenaires, notamment d'autres agences des Nations Unies, des organisations internationales et multilatérales, des gouvernements, des réseaux éducatifs, le secteur privé et les communautés de réfugiés.

Cette mise à jour de la stratégie du HCR pour l'éducation des réfugiés 2012-2016 vise à faire en sorte que les réfugiés soient de plus en plus pris en compte dans les objectifs et les plans d'action de la planification du secteur de l'éducation ; que les étudiants réfugiés et des communautés d'accueil soient préparés équitablement à réussir dans les systèmes nationaux où qu'ils vivent ; et que les besoins éducatifs particuliers des étudiants réfugiés et des communautés d'accueil soient satisfaits en développant les programmes existants et en investissant avec les partenaires pour apporter des solutions locales novatrices. Cette stratégie vise à traduire dans les faits les dispositions du Pacte mondial sur les réfugiés, en appliquant les principes de solidarité et de partage des responsabilités et en s'appuyant sur la coopération entre les partenaires humanitaires et ceux du développement. De cette façon, les enfants et les jeunes réfugiés, ainsi que les communautés qui les accueillent, peuvent bénéficier d'un accès accru à des possibilités d'apprentissage de qualité, du préscolaire à l'enseignement supérieur.

Éducation des réfugiés 2030 définit une vision pour l'inclusion des enfants et des jeunes réfugiés dans une éducation équitable de qualité qui contribue à leur résilience et les prépare à participer à des sociétés cohésives. Elle vise à favoriser les conditions, les partenariats, la collaboration et les approches qui permettent à tous les enfants et jeunes réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés et apatrides et à leurs communautés d'accueil, ainsi qu'aux personnes déplacées au sein de ces communautés, d'accéder à une éducation qui leur permette d'apprendre, de s'épanouir et de développer leur potentiel.

Cette stratégie définit les moyens de réaliser des progrès grâce à des partenariats, à l'apprentissage collaboratif, au renforcement des capacités, à l'innovation, aux données probantes et à l'expansion, et vise à inspirer et à orienter un large éventail de parties prenantes, tant au sein du HCR qu'à l'extérieur.

Le HCR est reconnaissant des occasions de discussion et de débat que la rédaction de cette stratégie a rendues possibles. Nous avons été encouragés par l'ambition des partenaires humanitaires et de développement d'inclure les enfants et les jeunes réfugiés dans la vision de l'Agenda mondial pour l'éducation 2030. Nous nous efforçons, avec tous nos partenaires, ainsi qu'avec les réfugiés eux-mêmes, d'apporter des contributions significatives à l'éducation au profit des tous les enfants et jeunes là où les réfugiés vivent, apprennent et jouent.



Cordialement,
Filippo Grandi, Haut-Commissaire pour les réfugiés





TABLE DES MATIÈRES

Vision	9
Mission	9
Fondements.....	9
Objectifs	12
Portée et harmonisation	14
Objectifs et approches stratégiques	15
Qui peut aider et comment ?	33
Remerciements	39
Acronymes	40
Annexes	41
Notes de fin d'ouvrage	52
Déclarations de soutien	54



SOMMAIRE

Éducation des réfugiés 2030 : Une stratégie pour l'inclusion des réfugiés vise à contribuer aux objectifs suivants du [Pacte mondial sur les réfugiés](#)¹ :

- ➔ Alléger la pression sur les pays d'accueil
- ➔ Renforcer l'autonomie des réfugiés
- ➔ Favoriser les conditions de retour dans les pays d'origine en sécurité et dans la dignité

La stratégie s'appuie sur les enseignements tirés de l'expérience acquise en matière d'éducation parallèle pour les réfugiés, dont il est rendu compte dans le [Rapport](#) sur l'éducation des réfugiés de 2011, et sur l'expérience acquise lors du passage à la prestation de services éducatifs nationaux dans un large éventail de contextes distincts à la suite des orientations fournies dans la [Stratégie pour l'éducation des réfugiés 2012-2016 du HCR](#). Elle s'appuie également sur la collaboration et les innovations des partenaires et du HCR, sur des partenariats nouveaux ou élargis avec les ministères de l'Éducation et de la Planification, les jeunes réfugiés, la société civile, les donateurs humanitaires et de développement et le secteur privé, sur une capacité interne accrue du HCR et sur des engagements internationaux significatifs liés au Pacte mondial sur les réfugiés.

En tant que chef de file en matière de protection des réfugiés², le HCR maintient son engagement et son soutien en faveur des réfugiés et des pays d'accueil jusqu'à ce que des solutions pour tous les réfugiés soient identifiées. Le HCR possède près de 70 ans d'expérience dans l'élaboration de cadres juridiques, de politiques, d'orientations et de programmes fondés sur les résultats du suivi et de l'évaluation, des évaluations participatives annuelles et des recherches sur et avec les communautés de réfugiés. Il travaille quotidiennement et directement avec les réfugiés, les gouvernements et les partenaires sur le terrain, aux niveaux national, régional et mondial. Il assume donc un rôle de chef de file mondial pour faire en sorte que les décisions et les mesures relatives à l'éducation des réfugiés dans les situations d'urgence et les situations prolongées soient examinées à la lumière des cadres juridiques, de l'expérience historique et des nouvelles tendances en matière de déplacement. Le HCR vise à attirer l'attention sur les besoins éducatifs des communautés d'accueil, à créer les conditions d'un partenariat et d'une action qui renforcent les systèmes éducatifs au bénéfice de tous les élèves, à tirer parti des atouts spécifiques de différents partenaires dans des situations diverses pour améliorer la cohérence entre les groupes de population et à apporter des contributions significatives et concertées aux objectifs de l'Agenda mondial pour l'éducation 2030 (Agenda 2030).



© UNHCR/Didor Sadulloev

La situation mondiale en matière de déplacements évolue rapidement et a attiré de nouveaux partenaires, dont les précieuses contributions méritent d'être partagées, adaptées ou amplifiées. En conséquence, cette itération de la stratégie *Éducation des réfugiés 2030* a été conçue comme un document vivant. Avant la fin de 2019, elle sera hébergée sur une plateforme en ligne qui donnera accès à un répertoire évolutif de pratiques prometteuses, d'études de cas, de conseils et d'autres soutiens liés à ses objectifs et approches stratégiques. Les gouvernements, les partenaires et le personnel du HCR qui s'engagent dans des changements ou qui se heurtent à des obstacles persistants pourront voir comment d'autres sont en train de modifier les moyens et les méthodes d'intervention en matière d'éducation pour les personnes relevant de leur compétence et leurs communautés d'accueil, et quels nouveaux problèmes et questions se posent à l'approche de l'objectif 2030 d'une éducation équitable et de qualité pour tous. La plateforme servira également d'archive longitudinale de l'expérience acquise à des fins d'analyse, d'examen et d'évaluation et contribuera à l'établissement de rapports pour les Forums mondiaux quadriennaux sur les réfugiés. Des mises à jour régulières concernant les données relatives à la participation scolaire, ainsi que les réalisations et les défis liés aux questions d'éducation, seront rassemblés pour le rapport annuel du HCR sur l'éducation.

Vision d'Éducation des réfugiés 2030 : L'inclusion dans une éducation équitable de qualité au sein des systèmes nationaux contribue à la résilience, prépare les enfants et les jeunes à participer à des sociétés cohésives et constitue le meilleur choix pour les réfugiés, les enfants et les jeunes déplacés et apatrides, ainsi que pour leurs communautés d'accueil.

Mission : Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés de 2018 et à l'Agenda 2030, cette stratégie vise à favoriser les conditions, les partenariats, la collaboration et les approches qui conduisent tous les enfants et les jeunes réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés et apatrides et leurs communautés d'accueil, y compris les personnes déplacées internes au sein de ces communautés, à accéder à une éducation inclusive, équitable et de qualité qui leur permette d'apprendre, de s'épanouir et de développer leur potentiel, de renforcer leur résilience individuelle et collective et de contribuer à la coexistence pacifique et à la société civile.

Objectifs : Les objectifs de scolarisation dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire pour 2030 seront mesurés au niveau des pays par rapport au taux net officiel de scolarisation des communautés d'accueil.³

Ces données seront ventilées par sexe pour assurer la visibilité des filles et des jeunes femmes, et de plus en plus à mesure que les engagements pris par les consortiums mondiaux en matière de données⁴ porteront leurs fruits, les enfants et les jeunes handicapés. Cette approche permettra aux partenaires et au HCR de suivre les tendances majeures, dans des contextes spécifiques, de populations dont la taille a considérablement augmenté ces dernières années.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'objectif à l'horizon 2030 est d'inscrire 15 % des réfugiés remplissant les conditions requises dans l'enseignement supérieur, la formation technique et professionnelle (FTP) ou des programmes d'éducation connectée dans les pays d'accueil et les pays tiers, et d'assurer une représentation équitable des sexes dans les effectifs de l'enseignement supérieur.

Fondements : L'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) vise à assurer un enseignement préscolaire, primaire, secondaire, d'alphabétisation et axé sur les compétences, gratuit et de qualité, débouchant sur des acquis d'apprentissage pertinents et efficaces. Il souligne également l'importance d'un accès équitable pour tous les enfants et les jeunes.

En 2018, au moins 35 % des enfants réfugiés ne fréquentaient pas l'enseignement primaire et au moins 75 % des adolescents ne fréquentaient pas l'enseignement secondaire. Les innovations et l'action des partenaires en réponse à la crise syrienne ont amélioré l'accès à l'enseignement supérieur de plus de 100 % entre 2011 et 2017, mais en 2018, seuls 3 % des réfugiés étaient inscrits dans l'enseignement supérieur dans le monde, contre 37 % des étudiants non réfugiés.

En raison de la tendance actuelle aux situations de déplacement prolongé et parce que la majorité des réfugiés vivent dans les pays en développement ou les pays les moins développés, *Éducation des réfugiés 2030* propose une action cohérente dans toutes les interventions humanitaires et de développement qui favorise l'inclusion de tous les élèves dans les systèmes éducatifs des pays d'accueil, indépendamment de leur situation juridique, de leur sexe ou de leur handicap. Elle invite le personnel du HCR et des agences sœurs, les gouvernements, les organisations intergouvernementales et régionales, les donateurs, les organisations bilatérales et multilatérales, les ONG internationales, le secteur privé, les philanthropes, les organisations de la société civile (OSC) nationales et les universitaires à travailler collectivement en fonction de leurs compétences et de leurs mandats. L'objectif collectif est d'aider les gouvernements des pays d'accueil à remplir leurs engagements en matière de protection des réfugiés et de créer les conditions nécessaires à l'inclusion des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR dans des programmes d'enseignement de qualité au sein des systèmes éducatifs nationaux.

Portée et harmonisation : Cette stratégie s'applique à tous les contextes dans lesquels le HCR travaille. Elle reflète la compréhension du fait que le droit à l'éducation est un droit fondamental pour les enfants et les jeunes de tous âges et de toutes capacités et est une condition essentielle de leur protection dans les situations actuelles et futures. Elle reflète également le statut juridique et les droits distincts des réfugiés, des demandeurs d'asile et des apatrides en vertu des lois internationales qui guident les réponses et les actions du HCR. Il s'agit notamment de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de la Convention de 1954 relative au statut des apatrides.⁵ La stratégie s'aligne sur les principaux cadres politiques mondiaux⁶ en matière de développement de l'éducation, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant⁷ et l'ODD 4, qui appelle à une action collective pour assurer « l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. »⁸

Objectifs et approches stratégiques : L'inclusion dans les systèmes nationaux de ceux qui n'ont pas eu accès à l'éducation est un processus. Les mesures visant à mettre en place des systèmes éducatifs qui incluent les personnes relevant de la compétence du HCR doivent tenir compte à la fois de la préparation du système et de la préparation des élèves. Les trois objectifs stratégiques d'*Éducation des réfugiés 2030* sont les suivants :

1. promouvoir l'inclusion durable, sur un pied d'égalité, des réfugiés, des demandeurs d'asile, des rapatriés, des apatrides et des personnes déplacées dans leur propre pays dans les systèmes éducatifs nationaux ;
2. favoriser des environnements sûrs et propices à l'apprentissage pour tous les élèves, indépendamment de leur situation juridique, de leur sexe ou de leur handicap ;
3. permettre à tous les élèves d'utiliser leur éducation en vue d'un avenir durable.

Ces objectifs, ainsi que les moyens de les atteindre grâce à des approches stratégiques reposant sur les partenariats, l'apprentissage collaboratif, le renforcement des capacités, l'innovation, les données probantes et l'expansion, sont décrits en détail dans le corps de la présente stratégie. Ils visent à inspirer et à guider un large éventail d'intervenants.



ÉDUCATION DES RÉFUGIÉS 2030

Une Stratégie pour
l'Éducation des Réfugiés

VISION

L'inclusion⁹ dans une éducation équitable de qualité au sein des systèmes nationaux contribue à la résilience des enfants et des jeunes, les prépare à participer à des sociétés cohésives et constitue le meilleur choix pour les enfants et les jeunes réfugiés, déplacés et apatrides et leurs communautés d'accueil.

MISSION

Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés de 2018 et à l'Agenda 2030, cette stratégie vise à favoriser les conditions, les partenariats, la collaboration et les approches qui conduisent tous les enfants et jeunes réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés et apatrides et leurs communautés d'accueil, y compris les personnes déplacées au sein de ces communautés, à accéder à une éducation inclusive, équitable et de qualité qui leur permette d'apprendre, de s'épanouir et de développer leur potentiel, de renforcer leur résilience individuelle et collective et de contribuer à la coexistence pacifique et à la société civile.

FONDEMENTS

De la publication de sa [Politique sur les alternatives aux camps](#) (2014), à l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies des [Déclaration de New York et du Cadre d'action global pour les réfugiés](#) (2016) et au Pacte mondial sur les réfugiés (2018), le HCR a progressivement orienté ses approches institutionnelles, ses orientations stratégiques, ses cadres et ses partenariats pour s'adapter à la réalité des réfugiés qui ne correspond pas toujours à ce que les gens imaginent. Dans l'imaginaire collectif, la plupart des réfugiés sont déplacés temporairement, reçoivent une aide de premiers secours dans les camps puis retournent chez eux pour reprendre le cours de leur vie brièvement interrompu.



Dans un tel cas de figure, il est facile d'imaginer une éducation temporaire, similaire à l'éducation à domicile, même si elle n'est pas certifiée par les autorités du pays d'origine, car la situation de déplacement sera certainement résolue la semaine prochaine, le mois prochain ou l'année prochaine. En tout cas, bientôt. Les personnes récemment déplacées le croient souvent aussi. Les hypothèses selon lesquelles l'aide humanitaire et les approches à court terme étaient suffisantes ont façonné les stratégies antérieures en matière d'éducation des réfugiés. Celles-ci étaient souvent fondées sur l'utilisation du programme scolaire du pays d'origine, dispensé parallèlement aux systèmes éducatifs nationaux, sans être ni supervisé ni certifié par les autorités scolaires du pays d'asile, et sans aucune vision des étudiants en tant que contributeurs éventuels à l'économie familiale ou locale.

Ces hypothèses ont fait place à une nouvelle compréhension : les approches à court terme de l'éducation des réfugiés sont insuffisantes et inadaptées aux réalités du déplacement, qui exigent des perspectives de développement à moyen et long terme¹⁰ et des opportunités d'acquisition de connaissances et de compétences qui conduisent à l'inclusion économique bien au-delà de l'économie informelle.

À la fin de 2018, 15,9 millions de réfugiés vivaient dans des situations de déplacement prolongé.¹¹ Cela représentait 78 % de l'ensemble des réfugiés, contre 66 % en 2017. Parmi eux, 5,8 millions étaient dans une situation qui durait depuis au moins 20 ans. En outre, 10,1 millions de réfugiés se trouvaient dans des situations prolongées de moins de 20 ans, dont plus de la moitié étaient des Syriens déplacés en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie.

L'évolution des crises géographiques et des déplacements prolongés a conduit à une situation dans laquelle les régions en développement assument une part disproportionnée de la responsabilité de l'accueil des réfugiés. En 2018, les pays les moins avancés, notamment le Bangladesh, le Tchad, la République démocratique du Congo (RDC), l'Éthiopie, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan, le Sud-Soudan, la Tanzanie et le Yémen ont accueilli 6,7 millions de réfugiés, soit 33 % du total mondial. Neuf des dix principaux pays d'accueil des réfugiés se trouvaient dans des régions en développement et 84 % des réfugiés vivaient dans ces pays.¹²

Dans un tel contexte, les interventions et les approches humanitaires, y compris en matière d'éducation, ne suffisent pas à elles seules à aider les gouvernements à assumer leurs responsabilités en matière de protection des réfugiés. Pour cette raison, le HCR cherche à encourager et à soutenir des approches hybrides des programmes humanitaires et de développement qui :

- anticipent la prolongation des déplacements,
- mobilisent une action humanitaire et un financement flexibles,
- s'harmonisent avec la vision à long terme et le financement de la planification du développement,
- aboutissent à un soutien systémique amplifié et durable en faveur des pays d'accueil qui bénéficient aux enfants et aux jeunes déplacés et apatrides et à leurs communautés d'accueil souvent défavorisées.

La création de synergies entre l'action humanitaire et l'action en faveur du développement est un élément essentiel du [Pacte mondial sur les réfugiés](#).

La création de systèmes éducatifs parallèles pour les personnes déplacées n'a plus de sens. L'inclusion peut créer des conditions propices à l'atténuation et à la prévention des conflits, sans impliquer de facteurs d'attraction. Il s'agit là d'un élément fondamental de l'engagement en faveur de « sociétés inclusives » exprimé dans l'objectif de développement durable n° 16 et de la réalisation de l'objectif du Cadre d'action global pour les réfugiés, concernant la lutte contre « le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance à l'encontre des réfugiés et des migrants ».

Le Pacte mondial sur les réfugiés et tout ce qui l'a précédé, y compris la Stratégie d'éducation du HCR 2012-2016, constituent le fondement d'*Éducation des réfugiés 2030*. Elle reflète le rôle de catalyseur du HCR en tant que rassembleur, mobilisateur, agent de liaison et bâtisseur de partenariats à l'intérieur et au-delà des frontières où les actions humanitaires et de développement pour l'éducation peuvent converger de manière plus significative. Elle affirme également le rôle de chef de file du HCR en ce qui concerne les décisions relatives à l'éducation de toutes les personnes relevant de sa compétence lorsque les gouvernements ne la soutiennent pas encore concrètement. Le plaidoyer des réfugiés et des partenaires, les enseignements tirés, les données probantes, les partenariats et les développements en matière de consolidation de l'État dans un large éventail de contextes d'accueil pendant et depuis la mise en œuvre de la Stratégie d'éducation 2012-2016 éclairent chacun de ses objectifs. Enfin, elle reconnaît la nécessité de s'engager dans une collaboration efficace avec d'autres partenaires dans des contextes d'intervention mixtes où l'éducation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) doit également être abordée.

En 2019, l'Ouganda accueille le plus grand nombre de réfugiés en Afrique. Son [Plan de réponse éducative \(PRE\) 2018 pour les réfugiés et les communautés d'accueil en Ouganda](#) représente un pas en avant pour l'éducation des réfugiés dans le monde. Il fournit un exemple d'utilisation de l'expertise et de l'assistance des acteurs humanitaires et de développement dans un contexte où un nombre important d'enfants réfugiés non scolarisés sont accueillis dans des communautés qui s'efforcent d'améliorer la prestation des services éducatifs.

Le PRE a été développé dans le cadre du [Cadre d'action global pour les réfugiés](#) (CRRF) par le ministère ougandais de l'Éducation et des Sports, avec le soutien de donateurs internationaux, d'agences des Nations Unies et d'organisations de développement. Le cabinet du Premier ministre et le ministère de l'Administration locale coordonnent la mise en œuvre du PRE, le HCR jouant un rôle de catalyseur.

Le PRE a été développé pour s'aligner étroitement sur le plan stratégique du secteur de l'éducation (PSSE) de l'Ouganda pour 2017-2020. Il vise à améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de l'apprentissage dans toutes les formes d'éducation dans les 12 districts ougandais accueillant des réfugiés, grâce à des activités telles que :

- construire de nouvelles salles de classe et rénover les salles existantes ;
- fournir du matériel essentiel comme les manuels scolaires, les pupitres et la papeterie ;
- combler les lacunes des enseignants et renforcer la capacité à offrir une éducation de qualité aux réfugiés et aux élèves de la communauté hôte ;
- renforcer le système éducatif au niveau national et au niveau des districts pour une prestation de services efficace et durable ;
- offrir aux jeunes plus âgés qui ont abandonné l'école, des programmes d'éducation accélérée et de formation professionnelle ;
- piloter des innovations dans le domaine de l'éducation.

INFORMATIONS SUR L'APATRIDIE

Des progrès considérables ont été réalisés depuis le lancement de la [Campagne de lutte contre l'apatridie](#). Pourtant, en 2018, 70 % des apatrides appartenait à des groupes minoritaires, de sorte que le HCR continue de suivre de près les progrès accomplis. Dans les pays où il n'existe pas de possibilités d'acquisition de la citoyenneté pour les apatrides ou lorsque ce processus est long, le HCR plaide pour l'inclusion des enfants et des jeunes apatrides dans les systèmes éducatifs nationaux comme il le fait pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les rapatriés. Cela inclut le droit de passer d'un niveau d'enseignement à l'autre, par exemple du primaire au secondaire, et de participer à d'autres filières d'enseignement, du non formel au professionnel.

BONNE PRATIQUE

THAÏLANDE

La Thaïlande a mis en place une politique d'« Éducation pour tous » qui inclut les apatrides. Les enfants apatrides ont accès à l'enseignement primaire et secondaire dans les écoles publiques thaïlandaises. Cet environnement très positif ne signifie pas toujours que les adolescents peuvent terminer leurs études. La situation économique des familles de réfugiés est parfois trop précaire pour pouvoir supporter les coûts liés aux frais de scolarité. S'agissant de l'enseignement supérieur, la plupart des familles ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour supporter ces coûts. Les apatrides ne sont pas encore éligibles aux emprunts d'État permettant de poursuivre des études supérieures.

SITUATIONS MIXTES ET IMPLIQUANT DES PDI

Le HCR continuera de plaider en faveur de l'accès à une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous les enfants et les jeunes réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés et apatrides et leurs communautés d'accueil, y compris les personnes déplacées internes (PDI) au sein de ces communautés. Dans les situations mixtes impliquant à la fois des réfugiés et des PDI, lorsque le Cluster Education n'a pas été activé et qu'il n'existe pas de capacités nationales adéquates, le HCR, à la demande du ministère de l'Éducation, catalysera les partenaires et aidera le gouvernement à répondre aux besoins éducatifs des populations déplacées.

Enfin, cette stratégie s'appuie sur l'élan des initiatives lancées par différents experts et intervenants régionaux. Parmi les nombreuses initiatives régionales, les influences notables sont les suivantes : [Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons](#) ; la [Stratégie d'éducation continentale pour l'Afrique 2016-2025](#) (CESA 16-25) ; la Conférence panafricaine de haut niveau sur l'éducation et sa [Déclaration de Nairobi et appel à l'action sur l'éducation](#) ; les [Principes d'Abidjan](#) ; la [Déclaration de Buenos Aires](#) ; la [Déclaration de Djibouti](#) ; la [Feuille de route pour l'éducation 2030 dans la région arabe \(2017-2018\) de Dubaï](#) et la [Déclaration de Strasbourg](#). En outre, la [Déclaration de Bruxelles](#) de l'UNESCO de 2018 a débouché sur un engagement à inclure les migrants, les personnes déplacées et les réfugiés dans les systèmes éducatifs et de formation et à faciliter la reconnaissance de leurs qualifications, aptitudes et compétences.

OBJECTIFS

Les données sur l'éducation analysées en 2019 indiquent qu'à l'échelle mondiale, les taux de scolarisation des réfugiés sont restés globalement stables depuis que le HCR a synthétisé les données sur l'éducation, en 2016, pour son premier rapport mondial annuel sur l'éducation : 63 % et 24 % de taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire respectivement, et 3 % dans l'enseignement supérieur. L'augmentation constante du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile dans le monde dissimule l'amélioration des résultats en termes absolus.¹³

Si les taux de scolarisation ont sensiblement progressé, l'objectif à l'horizon 2030 est de combler l'écart de scolarisation entre les enfants déplacés et le reste de la population. En effet, pour atteindre l'objectif d'une éducation inclusive, équitable et de qualité, il est nécessaire d'inclure davantage les populations déplacées et les communautés qui les accueillent.

ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Les objectifs de scolarisation dans l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire pour 2030 seront mesurés au niveau national par rapport au taux net de scolarisation officiel des communautés d'accueil.¹⁴ Le HCR fournira aux ministères de l'Éducation, au niveau national et/ou régional, des données et/ou des analyses de données ventilées par âge et par sexe afin de faciliter un meilleur suivi des progrès vers la parité pour les filles et les jeunes femmes dans l'ensemble des cycles d'enseignement.

Le HCR fournira également des données sur les enfants et les jeunes handicapés, et à mesure que les engagements pris par les consortia mondiaux en terme de données commenceront à porter leurs fruits,¹⁵ soutiendra l'amélioration de l'accès pour tous les étudiants handicapés et l'accès équitable pour les réfugiés handicapés.

Une approche par pays permettra aux partenaires et au HCR de suivre les tendances majeures, dans des pays et régions spécifiques, des populations de réfugiés dont le nombre a augmenté de manière spectaculaire ces dernières années. Cela attirera également l'attention sur les contextes dans lesquels les besoins sont les plus importants, car les moyennes mondiales ont tendance à atténuer les disparités les plus marquées. Dans chaque pays où le HCR est présent, il s'agira de faire en sorte que les enfants et les jeunes, qu'ils soient réfugiés ou des communautés d'accueil bénéficient d'un accès équitable, conformément aux normes nationales, et d'un accès progressivement élargi au fil du temps. Le HCR s'appuiera également sur ses relations de travail avec le [Partenariat mondial pour l'éducation](#), la Banque mondiale et les banques multilatérales de développement, les agences sœurs et autres pour influencer l'évaluation, la planification et la mise en œuvre des programmes éducatifs. Cela permettra de répondre aux besoins spécifiques des communautés de réfugiés et d'accueil dans des environnements aux ressources limitées.

Les objectifs au niveau pays donneront aux parties prenantes l'occasion de suivre de façon objective les progrès réalisés et de combler les écarts de scolarisation dans le cadre des plans nationaux du secteur de l'éducation. Ces objectifs de scolarisation doivent être calculés pour les réfugiés et, lorsque les données disponibles le permettent, pour les PDI et les populations apatrides.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'objectif, à l'horizon 2030, est de scolariser 15 % des réfugiés remplissant les conditions requises pour l'obtention d'un diplôme universitaire dans des programmes d'enseignement supérieur, y compris en ligne, dans les pays d'accueil et les pays tiers. Le taux d'inscription des filles réfugiées doit être identique à celui des garçons. Lorsque les conditions évoluent dans les différents pays et que les possibilités d'élargissement de l'accès et donc d'accroissement des objectifs deviennent évidentes, le HCR se félicite d'un ajustement à la hausse des attentes.

LE DÉFI DU SUPÉRIEUR

Les objectifs de scolarisation dans l'enseignement supérieur suivent une logique légèrement différente de celle de l'enseignement élémentaire formel. Il n'est pas réaliste d'atteindre la parité ou la quasi-parité dans les taux nationaux de scolarisation dans l'enseignement supérieur d'ici 2030 étant donné les obstacles auxquels se heurtent les étudiants réfugiés lorsqu'il s'agit d'enseignement supérieur. Le principal obstacle est le nombre actuellement limité de réfugiés admissibles ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires. Parmi les autres obstacles, mentionnons :

- le faible nombre d'établissements d'enseignement supérieur et de places disponibles ;
- l'éloignement des campus et les restrictions de déplacement ;
- le faible nombre d'élèves qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires, en particulier chez les filles ;
- les frais de scolarité élevés ;
- les restrictions sur les domaines d'études ouverts aux réfugiés ;
- l'absence de certificat scolaire nécessaire à l'admission ;
- l'absence d'alimentation électrique et de connexion internet fiables pour les programmes d'enseignement supérieur en ligne ;
- les demandes visant à contribuer à la viabilité financière de la famille qui prennent le pas sur les études supérieures ;
- les obstacles supplémentaires à l'inscription auxquels sont confrontées de façon disproportionnée les filles réfugiées ;
- les obstacles supplémentaires, s'ajoutant à ceux qui existent déjà dans l'enseignement primaire, auxquels sont confrontés les jeunes handicapés.

Faire passer le taux d'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur de 3 à 15 % au cours des dix prochaines années représente un objectif ambitieux mais réalisable. Compte tenu de l'éventail d'options permettant d'élargir l'accès à l'enseignement supérieur, notamment dans la formation technique et professionnelle, les programmes d'études et cursus traditionnels et en ligne, les bourses d'études dans des pays tiers, les filières d'enseignement et l'inclusion dans les systèmes nationaux, une augmentation dans chacun de ces domaines, ainsi que l'implication continue des partenaires et des pays d'accueil, rendront possible l'objectif d'un taux d'accès de 15 %.

PORTÉE ET HARMONISATION

Éducation des réfugiés 2030 s'applique à tous les contextes dans lesquels le HCR travaille. Cette stratégie reflète la compréhension du fait que le droit à l'éducation est un droit fondamental pour tous les enfants et les jeunes de tous âges et de toutes capacités et constitue une condition essentielle de leur protection dans les situations actuelles et futures. Elle reflète le statut juridique et les droits distincts des réfugiés, des demandeurs d'asile, des rapatriés et des apatrides en vertu du droit international qui guide les réponses et les actions du HCR, en particulier la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et la Convention de 1954 relative au statut des apatrides.¹⁶ Elle s'aligne sur les principaux cadres politiques¹⁷ mondiaux en matière de développement de l'éducation, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant¹⁸ et l'ODD 4.

Les approches stratégiques d'*Éducation des réfugiés 2030* reflètent ce principe essentiel du Pacte mondial sur les réfugiés : « opérationnaliser les principes de partage de la charge et des responsabilités pour mieux protéger et assister les réfugiés, et soutenir les pays et communautés d'accueil. »

Guidée par le principe fondamental de l'inclusion au système national,¹⁹ cette stratégie réaffirme l'engagement du HCR en faveur d'une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous, à toutes les phases du déplacement, grâce à des modèles d'enseignement traditionnels et novateurs, et dans l'ensemble des programmes d'enseignement formel et non formel supervisés par les autorités nationales : éducation de la petite enfance, enseignements primaire, secondaire et supérieur, enseignement et formation techniques et professionnels (EFTP) et éducation non formelle débouchant sur un diplôme académique ou professionnel. L'éducation des enfants et des jeunes déplacés et de leurs communautés d'accueil exige une responsabilité collective mondiale. Fort de son ancrage dans les communautés de réfugiés et de demandeurs d'asile, de son rôle dans la facilitation des retours lorsque les conditions de protection sont suffisantes et de son devoir de représenter les besoins des apatrides, le HCR est responsable et œuvre en faveur du renforcement des structures de partenariat éducatif existantes et des liens entre les communautés, les gouvernements, le secteur privé et les acteurs humanitaires et de développement.

Le HCR décourage fortement l'investissement dans l'éducation informelle²⁰ lorsqu'elle est présentée comme une alternative à l'éducation formelle ou non formelle ou qu'elle ne propose pas de filière menant à un apprentissage accrédité. Il décourage également tout investissement dans l'enseignement privé qui est parallèle ou se substitue à l'enseignement public, ou restreint la capacité des États et de la société civile à évaluer, planifier et dispenser l'enseignement public.

OBJECTIFS DU PACTE MONDIAL SUR LES RÉFUGIÉS

Responsabilité mondiale partagée



Reconnaissance spécifique du fait que la protection des réfugiés et l'assistance aux pays d'accueil sont une responsabilité internationale partagée.

Approche globale



Des partenariats renforcés entre les pays d'accueil, incluant les ministères compétents, les organismes des Nations Unies, les acteurs du développement, le secteur privé, les ONG, les institutions financières et la société civile.

Soutien aux pays d'accueil



Leur fournir un financement humanitaire et une aide au développement supplémentaires et prévisibles.

Aides d'urgence suffisamment financées



S'engager à répondre aux besoins des réfugiés et des communautés d'accueil au début des situations d'urgence.

Autonomie



S'engager à inclure les réfugiés dans les plans nationaux de développement et à investir dans l'avenir des réfugiés et des communautés locales.

Améliorer les solutions durables



S'engager à multiplier les possibilités pour les réfugiés par le biais de la réinstallation et des voies complémentaires.

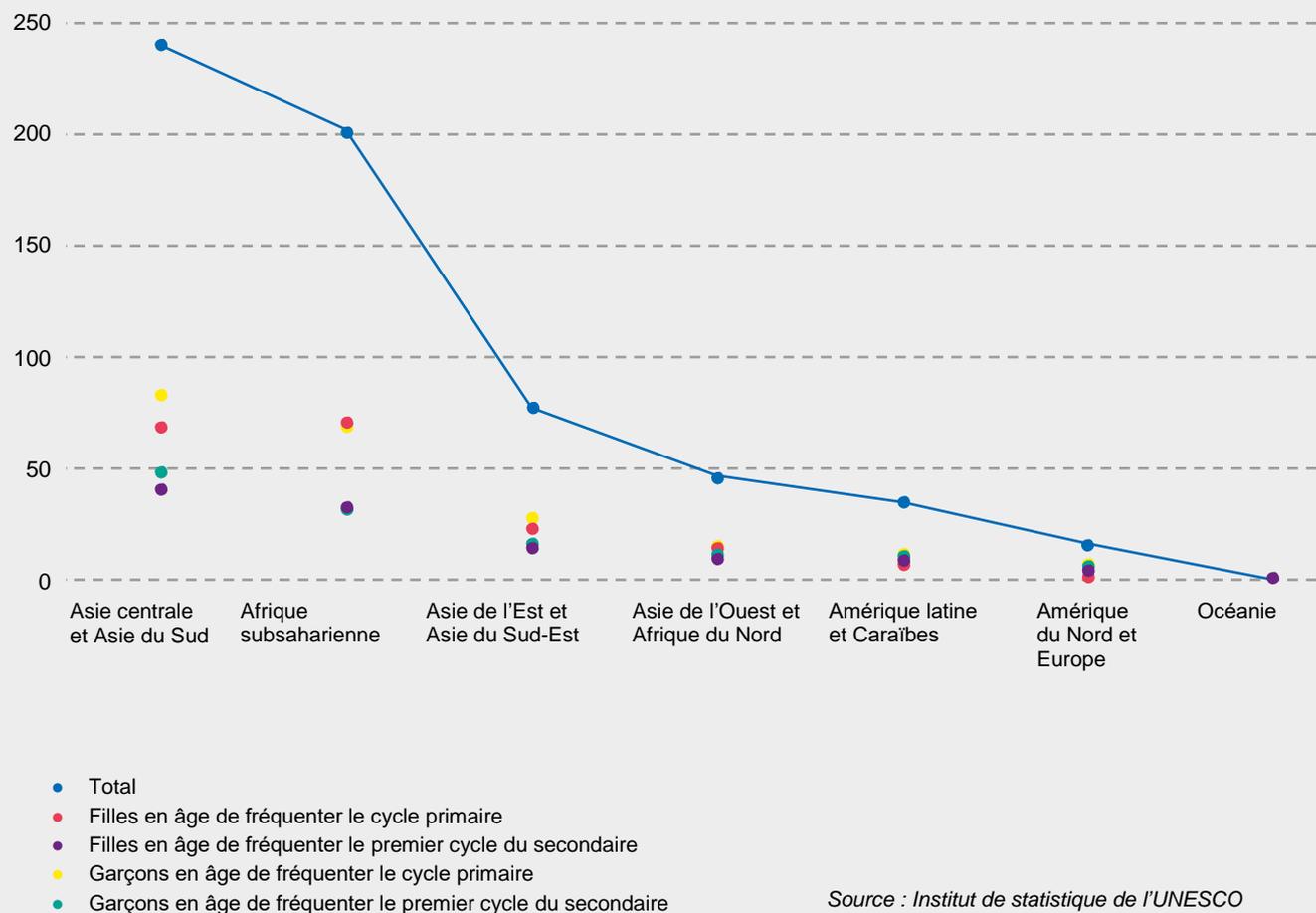
OBJECTIFS ET APPROCHES STRATÉGIQUES

L'accès à une éducation inclusive, équitable et de qualité dans les systèmes nationaux crée des conditions dans lesquelles les enfants et les jeunes peuvent apprendre, s'épanouir et développer leur potentiel, renforcer leur résilience individuelle et collective, bénéficier d'une coexistence pacifique et y concourir, et contribuer à leur société.

Les enfants et les jeunes réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, apatrides ainsi que les communautés qui les accueillent recherchent ces avantages, à tous les niveaux de l'éducation, de la même manière que les enfants et les jeunes qui ne sont pas victimes quotidiennement d'un conflit ou de persécutions.

Les objectifs stratégiques fournissent des orientations au HCR et à ses partenaires pour répondre à la question de savoir quel est notre objectif lorsque nous cherchons à créer les conditions d'une éducation équitable et inclusive pour les réfugiés et les communautés d'accueil. Les approches stratégiques se concentrent sur la manière d'y parvenir. Les objectifs et les approches ne sont pas très différents de ceux de la Stratégie d'éducation pour les réfugiés 2012-2016, mais ils ont été affinés par l'expérience, les preuves et les opportunités, et s'alignent sur les engagements mondiaux de l'ODD 4 et le Pacte mondial sur les réfugiés.

Figure 1. Nombre mondial d'enfants et d'adolescents qui n'atteignent pas les seuils minimaux de compétence (SMC) en lecture, par groupe d'âge, région et sexe



LE DÉFI D'UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ DANS LES RÉGIONS EN CRISE

Compte tenu des différences statistiques connues entre l'accès à l'éducation des réfugiés et des autres étudiants dans le monde et des facteurs aggravants qui rendent l'expérience des réfugiés au moins aussi difficile que celle des personnes les plus vulnérables dans leur pays d'accueil, nous pouvons supposer que de nombreux réfugiés sont confrontés à des difficultés d'apprentissage, comme le montrent les conclusions mondiales de l'ISU de 2017 sur les compétences scolaires.³⁶

À l'échelle mondiale, six enfants et adolescents sur dix n'atteignent pas les seuils minimaux de compétence (SMC) en lecture et en mathématiques (voir la figure 1 pour la lecture). Le total (617 millions) comprend plus de 387 millions d'enfants en âge de fréquenter le cycle primaire (environ 6 à 11 ans) et 230 millions d'adolescents en âge de fréquenter le premier cycle secondaire (environ 12 à 14 ans). Cela signifie que plus de la moitié (56 %) des enfants ne seront pas capables de lire ou de maîtriser les mathématiques lorsqu'ils auront atteint l'âge de terminer le cycle primaire. La proportion est encore plus élevée pour les adolescents, 61 % d'entre eux n'étant pas en mesure d'atteindre les seuils minimaux de compétence à la fin du premier cycle du secondaire.

En 2016,³⁷ l'ISU a estimé que d'ici à 2030, les pays devraient recruter 3,4 millions d'enseignants du primaire et 16,7 millions d'enseignants du secondaire supplémentaires pour combler les écarts de qualité que l'ODD 4 cherche à combler. Étant donné que les réfugiés tendent à s'installer aux côtés des plus vulnérables dans les communautés d'accueil, trouver des moyens non seulement de recruter et de retenir un nombre important d'enseignants et d'autres personnels d'aide à l'éducation, mais aussi de veiller à ce qu'ils soient présents dans les quartiers et les régions où les élèves et les écoles sont confrontés aux plus grandes difficultés en matière d'éducation de qualité pourrait devenir l'une des opportunités les plus importantes grâce à une meilleure articulation entre les actions nationales, humanitaires et de développement dans les régions en crise.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

L'inclusion dans les systèmes nationaux de ceux qui n'ont pas eu accès à l'éducation est un processus, et les mesures visant à mettre en place des systèmes éducatifs qui incluent les personnes relevant de la compétence du HCR doivent tenir compte à la fois de la préparation du système et de la préparation des élèves. Les trois objectifs stratégiques d'*Éducation des réfugiés 2030* sont les suivants :

1. promouvoir l'inclusion durable, sur un pied d'égalité, des réfugiés, des demandeurs d'asile, des rapatriés, des apatrides et des personnes déplacées internes au sein des systèmes éducatifs nationaux ;
2. favoriser des environnements sûrs et propices à l'apprentissage pour tous les élèves, indépendamment de leur situation juridique, de leur sexe ou de leur handicap ;
3. permettre à tous les élèves d'utiliser leur éducation en vue d'un avenir durable.

Un tableau consolidé des résultats visés par ces objectifs est disponible à l'annexe A.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 :

PROMOUVOIR L'INCLUSION DURABLE, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, DES RÉFUGIÉS, DES DEMANDEURS D'ASILE, DES RAPATRIÉS, DES APATRIDES ET DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES DANS LES SYSTEMES ÉDUCATIFS NATIONAUX

Des exemples d'activités habilitantes pour l'objectif stratégique 1 figurent à l'annexe B.

Pour atteindre l'ODD 4, il est nécessaire d'inclure tous les enfants et les jeunes dans l'éducation de la petite enfance agréée et dans l'enseignement primaire et secondaire agréé dès que possible après le déplacement. L'accès à l'EFTP et à l'enseignement supérieur est également important. Le Pacte mondial sur les réfugiés souligne qu'« un soutien financier plus direct et des efforts particuliers seront mobilisés pour réduire au minimum le temps que les garçons et les filles réfugiés passent hors de l'école, idéalement un maximum de trois mois après leur arrivée ».

Il n'est pas rare que les communautés d'accueil soient confrontées aux mêmes difficultés d'apprentissage et d'accès que les communautés déplacées de force. L'attention mondiale portée à une situation d'urgence pour les réfugiés peut apporter des efforts humanitaires et de développement cohérents en matière d'éducation qui aident les gouvernements à s'acquitter de leurs responsabilités nationales et internationales.

LE DÉFI DE L'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

Conformément à l'objectif de développement durable n° 4, cette stratégie reconnaît l'importance de l'éducation de la petite enfance (EPE) et souligne son rôle crucial dans l'amélioration de la survie, de la santé, de la croissance et du développement cognitif et social des enfants.

Comme pour les autres niveaux d'enseignement, un soutien systématique et durable visant à accroître la disponibilité et la qualité de l'EPE au profit de tous les élèves au sein des systèmes éducatifs nationaux offre les meilleures chances d'équité et de qualité dans le temps. Le Pacte mondial sur les réfugiés encourage « (...) un appui supplémentaire (...) pour élargir les facilités éducatives (notamment pour le développement de la petite enfance (...)) ». En travaillant en étroite collaboration avec les ministères compétents et dans le cadre de partenariats stratégiques entre les organisations œuvrant dans le domaine de l'EPE, le HCR se concentre sur les lacunes importantes dans la disponibilité des programmes d'EPE. Il participe également à la création de meilleures possibilités d'accès équitable à l'EPE pour les populations d'accueil et déplacées, en accordant une attention particulière à l'accès des filles et des élèves handicapés.



Nous autorisons cette [inclusion] parce que cette question de l'éducation mondiale est universelle. Ce n'est pas une politique nationale... On ne peut donc pas dire que les Rwandais doivent effectuer 12 [années de scolarité] mais que les autres enfants présents au Rwanda ne doivent pas étudier. Permettre à ces enfants, qu'ils soient Rwandais ou étrangers, de venir et de terminer leurs études est même un droit fondamental. »

Un représentant local du gouvernement, Rwanda

En mettant l'accent sur l'inclusion à partir de la phase d'urgence, on pose les bases d'avantages durables pour tous les enfants et les jeunes à long terme. Cela implique, de manière efficace et durable, de :

- déterminer les besoins en matière de protection des plus vulnérables afin que les familles n'aient pas à sacrifier l'éducation de leurs enfants en raison des coûts et autres obstacles liés à la scolarité ;
- tirer profit des aides humanitaires initiales en faveur de l'éducation afin qu'elles s'alignent sur les politiques nationales et la planification tenant compte des conflits ;
- établir des relations de travail avec les gouvernements aux niveaux local, régional et national ;
- renforcer les systèmes existants afin qu'ils soient en mesure de répondre aux besoins des réfugiés et des communautés d'accueil ;

- assurer la cohérence entre les approches nationales, humanitaires et de développement ;
- encourager les innovations dans le but de renforcer les systèmes existants pour le bénéfice de tous.

L'inclusion repose sur des relations de travail efficaces avec les gouvernements et les ministères de l'Éducation des pays d'accueil. Elle reflète un engagement en faveur de la solidarité internationale et du partage des responsabilités. Les [Orientations stratégiques 2017-2021](#) du HCR définissent ainsi le « partage des responsabilités » :

[Nous allons] collaborer avec les institutions financières et les acteurs du développement internationaux pour assurer l'inclusion des réfugiés, des déplacés internes et des apatrides dans les stratégies, les plans et les instruments financiers des programmes de développement, en vue de renforcer la capacité des services et systèmes nationaux à répondre à leurs besoins (p. 23).

OBJECTIF n° 1 : PROMOUVOIR L'INCLUSION DURABLE ET ÉQUITABLE DES RÉFUGIÉS, DES DEMANDEURS D'ASILE, DES RAPATRIÉS, DES APATRIDES ET DES DÉPLACÉS INTERNES AU SEIN DES SYSTÈMES ÉDUCATIFS NATIONAUX

❶ La politique nationale et la préparation aux situations d'urgence créent les conditions nécessaires à l'inclusion des enfants et des jeunes déplacés de force et apatrides dans les écoles et les programmes agréés par le ministère de l'Éducation.

1 ^{er} résultat escompté	Par l'inclusion dans :
La politique nationale et la préparation aux situations d'urgence créent les conditions nécessaires à l'inclusion des enfants et des jeunes déplacés de force et apatrides dans les écoles et les programmes agréés par le ministère de l'Éducation.	la politique nationale en matière d'éducation
	les plans et stratégies nationaux de développement, notamment la planification du déploiement des enseignants et autres personnels de l'éducation
	les plans nationaux et infranationaux du secteur de l'éducation
	les évaluations nationales et revues conjointes du secteur de l'éducation
	le budget national de l'éducation
	le système d'information de gestion de l'éducation (SIGE)

BONNES PRATIQUES

TURQUIE

La réponse du secteur de l'éducation en Turquie, sous la houlette du gouvernement turc, fournit quelques indications utiles sur les choix politiques que les États doivent faire en matière d'éducation en réponse aux mouvements massifs de réfugiés et sur les transitions entre les solutions immédiates à court terme et les approches plus institutionnalisées, systémiques et durables dans les situations de déplacement prolongé.

En 2018, la Turquie était le plus grand pays d'accueil de réfugiés au monde pour la troisième année consécutive.²¹ Sur les 3,5 millions de Syriens accueillis par la Turquie cette année-là, près d'un million²² étaient des enfants d'âge scolaire dont le droit à l'éducation est garanti par le droit international et le droit turc.

En 2013, 64 % des réfugiés syriens résidaient dans des zones urbaines et ce nombre a continué à augmenter pour atteindre 93 % en 2018²³. Parallèlement à l'augmentation du nombre de réfugiés vivant dans les zones urbaines, les écoles informelles et les centres d'éducation temporaires (CET) créés pour les enfants par des philanthropes bien

intentionnés, des ONG (internationales et locales) et des organisations religieuses ont proliféré. L'UNICEF a fourni une aide financière pour couvrir les frais de fonctionnement des CET et pour verser des incitations aux enseignants syriens. L'enseignement a été dispensé en arabe, en utilisant une forme modifiée du programme d'études syrien et avec un personnel composé d'enseignants volontaires. La création de ces écoles était en grande partie non réglementée et fonctionnait en dehors du système national, avec une assurance très limitée de la qualité du contenu pédagogique et une faible standardisation de la certification de l'apprentissage à la fin de la 3^e ou de la terminale. Selon une évaluation des besoins réalisée en 2013 par le ministère chargé de la gestion des catastrophes et des situations d'urgence, seuls 14 % des enfants réfugiés des zones urbaines étaient scolarisés.²⁴

Fin 2014, le ministère turc de l'Éducation nationale a publié une circulaire.²⁵ Celle-ci établissait un cadre réglementaire dans lequel ces écoles pouvaient fonctionner et les plaçait sous la coordination du ministère. Au cours des deux années qui ont suivi, il a été constaté une plus grande standardisation dans la prestation de l'éducation, la gestion des données et la réglementation des organismes désireux d'appuyer ces écoles.



La circulaire de 2014 soulignait également le fait que les familles syriennes pouvaient choisir d'inscrire leurs enfants dans ces « centres d'éducation temporaires » ou dans les écoles publiques turques. En 2015, plus de 80 % des enfants syriens scolarisés étaient inscrits dans des centres d'éducation temporaires²⁶.

Alors que la crise syrienne entrait dans sa cinquième année, le gouvernement turc a annoncé son intention de faire en sorte qu'à terme, tous les enfants syriens réfugiés soient intégrés au système éducatif national. Cette décision a été motivée par la nécessité de proposer une politique éducative durable répondant aux normes de qualité de l'éducation et offrant une certification officielle de l'apprentissage. La mise en œuvre de cette politique signifiait que près d'un million d'enfants devraient être intégrés au système national et qu'il fallait s'attaquer à des problèmes tels que l'infrastructure scolaire et la préparation des enseignants à travailler efficacement avec des élèves ayant des expériences éducatives variées et de faibles niveaux de maîtrise de la langue d'enseignement. Le ministère a ordonné que tous les centres d'éducation temporaires dispensent 15 heures d'enseignement du turc par semaine afin de préparer les élèves à la transition vers les écoles turques.

Le ministère, avec le soutien financier de la Facilité de l'UE en faveur des réfugiés en Turquie²⁷, a mis en œuvre un projet à grande échelle dans le cadre duquel des cours de langue turque, des programmes de soutien scolaire, du matériel scolaire et des transports subventionnés ont pu être fournis, et les enseignants ont pu recevoir une formation complémentaire. Des fonds supplémentaires ont été alloués pour construire de nouvelles écoles afin d'accueillir les nouveaux élèves et de réduire la surpopulation dans les zones accueillant des réfugiés.

À la fin de l'année scolaire 2017/2018, 63 % des enfants syriens inscrits dans les programmes d'enseignement fréquentaient des écoles publiques turques et ce chiffre devrait augmenter jusqu'à inclure tous les enfants syriens.

L'inclusion réussie des enfants syriens dans le système éducatif national est également un exemple de l'application pratique des principes de partage des responsabilités et de collaboration entre les pays d'accueil, la communauté internationale et les autres organisations énoncées dans le Pacte mondial sur les réfugiés.

② Les approches de l'éducation dans les secteurs de l'aide humanitaire et du développement sont harmonisées en vue de l'inclusion.

2 ^e résultat escompté	De sorte que :
Les approches de l'éducation dans les secteurs de l'aide humanitaire et du développement sont harmonisées en vue de l'inclusion.	les processus de planification et de budgétisation s'étendent sur plusieurs années, couvrent toutes les phases du déplacement, de l'urgence aux situations prolongées, et tiennent compte des besoins éducatifs pour réussir cette inclusion
	le financement national et international à l'appui des stratégies d'inclusion soit durable et prévisible

BONNE PRATIQUE

BESOINS ÉDUCATIFS

Le **Connected Learning in Crisis Consortium** a créé une série de lignes directrices pour les programmes éducatifs avec un format d'apprentissage mixte (en présentiel et à distance) de l'enseignement supérieur dans son [Manuel de lignes directrices sur la qualité](#). Ces lignes directrices sont disponibles en ligne et couvrent des questions telles que l'accès à l'enseignement supérieur, la conception de parcours éducatifs, les pédagogies éducatives en ligne et le soutien scolaire. En 2019, elles seront utilisées pour créer un manuel numérique sous la forme d'un site Web interactif où les partenaires pourront télécharger des études de cas et des enseignements tirés.

Le **Groupe de travail sur l'éducation accélérée** est un exemple fort de la « nouvelle façon de travailler » dans le cadre du lien entre aide humanitaire et aide au développement proposé par le Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement (PNUAD) et le Pacte mondial sur les réfugiés, entre autres instruments, car il a renforcé la collaboration et les partenariats, et amélioré la qualité des programmes dispensés aux réfugiés et aux communautés d'accueil. L'éducation accélérée offre aux enfants et aux jeunes ayant des difficultés à accéder au système éducatif formel classique un accès souple et accrédité à l'enseignement. Le groupe de travail est actuellement dirigé par le HCR, avec des représentants de l'UNICEF, de l'UNESCO, de l'USAID, du Norwegian Refugee Council, de Plan International, de l'International Rescue Committee, de Save the Children, de l'Education and Conflict Crisis Network et de War Child Holland.

Depuis sa création en 2014, le groupe de travail a élaboré, testé sur le terrain et lancé un cadre conceptuel pour ce qui constitue une bonne pratique en matière d'éducation accélérée. L'élaboration des [10 Principes pour une pratique efficace](#), ainsi que du [Guide sur les principes de l'éducation accélérée](#), a servi de base à l'amélioration de la qualité, de la conception, de la mise en œuvre et des données probantes des programmes. Ces outils et conseils ont été diffusés dans le cadre d'ateliers organisés conjointement par le HCR et d'autres partenaires, avec la participation de représentants du gouvernement ainsi que d'organismes et d'ONGI partenaires qui travaillent à la fois avec les réfugiés et les communautés d'accueil.

Parmi les exemples récents de réalisations en matière d'éducation accélérée, mentionnons :

Ouganda : le ministère de l'Éducation, le Groupe de travail sur l'éducation accélérée et des partenaires nationaux élaborent actuellement des directives nationales sur l'éducation accélérée fondées sur les Principes.

Sud-Soudan : Oxfam Ibis a récemment utilisé les Principes dans le cadre d'une [évaluation](#) d'un programme d'éducation accélérée.

Mali : le ministère de l'Éducation élabore actuellement une stratégie nationale en matière d'éducation accélérée afin d'harmoniser les programmes et de mesurer les principaux indicateurs de performance.



③ Les enfants et les jeunes ont accès à tous les niveaux de l'éducation formelle et non formelle au sein des systèmes éducatifs nationaux et dans les mêmes conditions que les autochtones.

3 ^e résultat escompté	Cela signifie que tous les enfants et jeunes :
Les enfants et les jeunes ont accès à tous les niveaux de l'éducation formelle et non formelle au sein des systèmes éducatifs nationaux et dans les mêmes conditions que les autochtones.	disposent de documents qui leur donnent un accès égal à l'école et aux examens, ou sont pris en charge en l'absence de documents
	sont pris en compte dans la planification du secteur de l'éducation
	bénéficient de la validation des acquis de l'expérience et d'un soutien pour combler leurs lacunes scolaires
	reçoivent une certification pour leurs études qui peut être reconnue dans de multiples contextes
	bénéficient d'un accès non ségrégué aux écoles où ils apprennent avec les enfants et les jeunes autochtones
	bénéficient d'un soutien pour établir des relations avec leurs camarades autochtones et des enseignants qualifiés
	peuvent bénéficier de programmes éducatifs novateurs, notamment d'initiatives connectées ou numériques
	ont accès à toute aide disponible destinée aux enfants et aux jeunes à risque d'exclusion, notamment les filles, les jeunes femmes et les personnes handicapées
	ont accès à des structures tarifaires équitables, à la libre circulation et à des systèmes de validation des acquis leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur
	bénéficient d'un accès équitable aux programmes de santé scolaire
ont accès aux vaccins et aux certificats de vaccination (indépendamment des conditions d'inscription à l'école, mais aussi pour s'assurer que l'absence de vaccination et de preuve de vaccination ne devienne pas un obstacle à la scolarisation)	

ÉQUIVALENCES

Le HCR soutient l'effort mondial actuel, mené par l'UNESCO en collaboration avec la Norvège et le Conseil de l'Europe, visant à ratifier une Convention mondiale sur la reconnaissance des diplômes en 2019. La Convention stipulera explicitement que les réfugiés méritent un traitement égal en matière de reconnaissance des diplômes.²⁸ L'absence de certification et de documents de formation sont les principaux obstacles auxquels sont confrontés les réfugiés souhaitant entreprendre ou poursuivre des études supérieures. Le HCR plaide à tous les niveaux en faveur de procédures de reconnaissance et d'équivalence au niveau national, ainsi que de droits et de procédures d'admission comparables à ceux des étudiants autochtones.

④ Dans les situations où le cadre juridique et l'environnement politique ne sont pas encore propices à l'inclusion dans les systèmes nationaux, la programmation de l'éducation et l'évaluation de l'apprentissage non formel devraient être harmonisées entre les partenaires et alignées autant que possible sur les programmes et méthodes du pays d'accueil. Cela facilitera la reconnaissance du contenu des études par le biais des processus d'équivalence du ministère de l'Éducation lorsque les conditions sont favorables.

4 ^e résultat escompté	Cela signifie que :
Dans les situations où le cadre juridique et l'environnement politique ne sont pas encore propices à l'inclusion dans les systèmes nationaux, la programmation de l'éducation et l'évaluation de l'apprentissage non formel devraient être harmonisées entre les partenaires et alignées autant que possible sur les programmes et méthodes du pays d'accueil. Cela facilitera la reconnaissance du contenu des études par le biais des processus d'équivalence du ministère de l'Éducation lorsque les conditions sont favorables.	les initiatives doivent être complétées par des activités de plaidoyer à tous les niveaux et dans tous les partenariats mondiaux et nationaux en faveur d'une plus grande inclusion

BONNE PRATIQUE

MALAISIE

Parfois, il existe des obstacles juridiques ou politiques qui empêchent les enfants réfugiés d'accéder au système éducatif formel. Une telle situation s'est produite en Malaisie. Le pays comptait 30 000 enfants réfugiés d'âge scolaire en 2018, dont certains fréquentaient un système parallèle informel de centres éducatifs communautaires.

Le HCR et ses partenaires ont travaillé en étroite collaboration avec ces centres éducatifs communautaires pour les aider à prendre des mesures afin de s'aligner autant que possible sur le système formel. Il s'agit notamment d'encourager les centres à adopter le programme national malaisien, à dispenser des cours en malaisien et à administrer des tests de fin

d'études primaires en utilisant le Malaysian Primary School Evaluation Test comme modèle. En outre, le HCR et ses partenaires ont pu tisser des liens avec des groupes tels que l'Association nationale des enseignants retraités et les encourager à offrir leur expertise dans les centres éducatifs.

Ces mesures couplées à un plaidoyer continu auprès des organismes publics compétents, notamment le ministère de l'Éducation, ont porté leurs fruits. Suite à des visites ministérielles conjointes dans tous les centres éducatifs de proximité en 2017, le ministère de l'Éducation a sélectionné 25 centres éducatifs destinés à la population réfugiée rohingya en Malaisie en tant que groupe pilote, qui ont été enregistrés et dotés de licences d'exploitation en 2018. Il est probable que ce programme sera étendu aux autres centres éducatifs dans les années à venir.

⑤ D'autres voies d'accès à l'éducation seront disponibles dans les situations où la scolarisation formelle au sein des systèmes nationaux ne répond pas aux besoins éducatifs des enfants et des jeunes déplacés ou apatrides non scolarisés ou trop âgés et de leurs communautés d'accueil, notamment ceux qui sont handicapés.

5 ^e résultat escompté	Cela inclut l'accès à :
D'autres voies d'accès à l'éducation seront disponibles dans les situations où la scolarisation formelle au sein des systèmes nationaux ne répond pas aux besoins éducatifs des enfants et des jeunes déplacés ou apatrides non scolarisés ou trop âgés et de leurs communautés d'accueil, notamment ceux qui sont handicapés.	des programmes spécialisés pour remédier aux absences scolaires et aux différences linguistiques
	un soutien spécialisé pour répondre aux besoins éducatifs des élèves handicapés, en vue d'une inclusion dans le système éducatif formel
	des programmes d'éducation accélérée accrédités au sein des systèmes éducatifs nationaux
	des programmes d'alphabétisation, liés aux initiatives nationales en matière d'alphabétisation
	des programmes à court terme et des programmes de transition accrédités intégrés aux initiatives nationales
	des programmes d'enseignement en ligne



© UNHCR/Antoine Tardy

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2 :
FAVORISER DES ENVIRONNEMENTS
SÛRS ET PROPICES À L'APPRENTISSAGE
POUR TOUS LES ÉLÈVES,
INDÉPENDAMMENT DE LEUR SITUATION
JURIDIQUE, DE LEUR SEXE OU DE LEUR
HANDICAP

**Des exemples d'activités habilitantes en rapport
avec l'objectif stratégique n° 2 figurent à
l'annexe C.**

La plupart des personnes déplacées de force vivent dans des contextes où les enfants autochtones n'ont pas non plus accès à une éducation de qualité. En 2017, l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) a signalé que moins de la moitié des enfants atteignent les seuils minimaux de compétence en lecture et

en mathématiques, et que beaucoup moins acquièrent les compétences essentielles de niveau supérieur qui favorisent le développement personnel, la croissance économique et le développement communautaire.²⁹

Une inclusion efficace exige des environnements éducatifs sûrs et accessibles, un soutien holistique des élèves et l'implication de la communauté. Un élément essentiel de cette stratégie est de travailler avec les ministères de l'Éducation pour renforcer les systèmes afin qu'ils répondent aux besoins de tous les élèves. Les communautés jouent un rôle important dans ce processus en identifiant des solutions et des approches locales pour assurer la scolarisation, en particulier des filles et des élèves handicapés, et en fournissant un soutien éducatif à l'échelle communautaire.

OBJECTIF N° 2 : FAVORISER DES ENVIRONNEMENTS SÛRS ET PROPICES À L'APPRENTISSAGE POUR TOUS LES ÉLÈVES, INDÉPENDAMMENT DE LEUR SITUATION JURIDIQUE, DE LEUR SEXE OU DE LEUR HANDICAP

① Les enfants et les jeunes sont préparés à apprendre et à réussir au sein des systèmes éducatifs nationaux.

1 ^{er} résultat escompté	Les enfants et les jeunes :
Les enfants et les jeunes sont préparés à apprendre et à réussir au sein des systèmes éducatifs nationaux.	bénéficient d'un soutien pour compenser les absences scolaires en vue d'accéder à l'éducation formelle à des niveaux adaptés à leur âge
	reçoivent une formation linguistique adéquate si nécessaire
	se verront offrir des conditions qui favorisent l'apprentissage socioémotionnel (ASE) et, si nécessaire, recevront un soutien en santé mentale et psychosocial qui leur permettra de se concentrer, d'apprendre et de nouer des relations saines ³⁰
	reçoivent le soutien nécessaire pour leur permettre d'accéder au système éducatif, notamment des technologies d'assistance et du matériel éducatif adapté
	sont éduqués par des enseignants qui ont été suffisamment préparés pour inclure les enfants réfugiés et les élèves ayant des besoins éducatifs divers, notamment les enfants et les jeunes handicapés

② Les environnements éducatifs sont sûrs.

2 ^e résultat escompté	Les environnements éducatifs font en sorte que :
Les environnements éducatifs sont sûrs.	les élèves et les éducateurs soient préparés à identifier et à signaler les risques de violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG) et sachent où trouver de l'aide pour aborder leurs problèmes de santé mentale et psychosociaux ³¹
	les conditions qui encouragent la participation des femmes soient en place. Il s'agit notamment de la formation proactive et du recrutement d'enseignantes ; d'installations de WASH gérées de manière sûre, notamment des installations appropriées de gestion de l'hygiène menstruelle pour les filles, conformément à l'ODD 6 ; de l'accès à l'information sur l'hygiène et la santé reproductive ; de lieux d'étude et de rencontre réservés aux filles ; d'une représentation équitable dans toutes les décisions
	les écoles respectent la diversité et s'engagent à protéger les élèves de toutes les ethnies et identités
	les données sur les élèves soient protégées afin d'assurer la protection des élèves et des communautés, au besoin
	les trajets pour aller et revenir de l'école soient sûrs et accessibles pour tous les enfants, y compris les filles, les jeunes femmes et les élèves handicapés



PROTECTION DES DONNÉES SUR L'ÉDUCATION DES RÉFUGIÉS

Plusieurs questions entrent en jeu lorsqu'il s'agit de déterminer la meilleure façon de s'assurer que les données sur les réfugiés et les autres élèves déplacés sont recueillies en fonction des besoins de protection. Premièrement, lorsque des données sont recueillies à l'école, il faut établir et systématiser des procédures et des méthodes pour s'assurer que les élèves déplacés ne seront pas victimes de discrimination en raison de leur statut. La collecte de données potentiellement sensibles telles que le statut juridique doit être évaluée pays par pays et en collaboration avec les membres du HCR chargés de la protection et des données.

③ Les environnements d'apprentissage sont accessibles à tous.

3 ^e résultat escompté	De sorte que :
Les environnements d'apprentissage sont accessibles à tous.	les structures d'apprentissage et de WASH permettent une utilisation équitable par tous les élèves, notamment ceux qui sont handicapés
	les éducateurs comprennent les difficultés d'apprentissage et les difficultés sociales des élèves handicapés et qu'ils soient soutenus pour répondre à leurs besoins divers grâce à des programmes d'études et des supports d'enseignement et d'apprentissage flexibles et des procédures d'examen adaptées
	les élèves handicapés aient l'occasion de nouer des liens protecteurs avec d'autres enfants et jeunes
	les lieux d'apprentissage tirent parti des technologies numériques pour atteindre les élèves qui étudient avec des programmes éducatifs mixtes (en présentiel et à distance), pour promouvoir des expériences éducatives individualisées et répondre aux besoins des élèves
	les environnements éducatifs utilisent des pratiques et des plateformes pédagogiques novatrices pour améliorer la qualité et l'accessibilité de l'enseignement pour tous les élèves, notamment ceux qui sont handicapés

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 3 :

PERMETTRE À TOUS LES ÉLÈVES D'UTILISER LEUR ÉDUCATION EN VUE D'UN AVENIR DURABLE

Des exemples d'activités habilitantes en rapport avec l'objectif stratégique n° 3 figurent à l'annexe D.

Les communautés instruites peuvent réaliser un changement générationnel rapide grâce à leur créativité, leur énergie et leur idéalisme. L'éducation permet aux enfants, aux jeunes et aux adultes d'utiliser leurs connaissances théoriques et pratiques, de s'adapter à l'évolution des circonstances, d'acquérir des compétences en matière de prise de décisions et de consolidation de la paix et d'exprimer leurs besoins et leurs opinions au sujet des décisions qui les concernent dans leurs lieux de vie actuels et futurs.

L'éducation, associée à l'inclusion économique, au développement communautaire et à la participation à la consolidation de la paix, favorise la transformation des élèves en membres productifs de la société civile. Les compétences utilisables pour l'avenir, telles que la culture numérique, la résolution de problèmes et la communication interculturelle, sont essentielles à l'implication sociale et doivent donc être intégrées tout au long du cycle éducatif afin que les élèves soient préparés au monde d'aujourd'hui et de demain.

Les possibilités offertes aux populations déplacées et apatrides dépendent non seulement de la reconnaissance de leurs acquis, mais aussi du droit légal au travail et de la capacité à surmonter les pratiques discriminatoires systémiques.

BONNE PRATIQUE

ÉDUCATION ET PRÉPARATION À LA VIE ACTIVE

Bénéficiant d'un financement important depuis plus d'un quart de siècle de la part de son principal donateur, le ministère allemand des Affaires étrangères, et de fonds supplémentaires du secteur privé et d'autres gouvernements, le programme DAFI (Initiative allemande universitaire Albert Einstein pour les réfugiés), le programme de bourses d'études supérieures du HCR, joue un rôle central dans la possibilité pour les réfugiés du monde entier d'accéder à l'enseignement supérieur.

Le programme DAFI Plus au Pakistan, en partenariat avec la GIZ et financé par le ministère allemand des Affaires étrangères, fournit une série de services d'aide qui visent à capitaliser sur les résultats scolaires des boursiers DAFI et à relier leurs études supérieures à des résultats professionnels significatifs. Le programme offre une aide en matière de préparation à la vie active à 200 boursiers DAFI par le biais d'une formation à l'entrepreneuriat, à la négociation et à la communication. Dans le cadre de ce programme, 125 boursiers DAFI ont été placés dans des entreprises des secteurs public, privé et civil pour suivre une formation simultanée à leur exercice professionnel. Le programme comprend un volet communautaire pour s'assurer que les communautés et leurs responsables reçoivent des informations accessibles et pertinentes sur le programme DAFI afin de leur expliquer l'importance de l'enseignement supérieur pour les femmes et d'augmenter le nombre de femmes qui demandent des bourses DAFI.

“

J'aimerais que [les réfugiés] repartent avec quelque chose. Et selon moi, tout passe par l'éducation. Parce que même s'ils partent dans un autre pays aujourd'hui, ils emporteront un savoir, un diplôme, des choses qui les aideront dans leur vie et dans les années à venir. »

Un membre d'une ONG travaillant avec des jeunes réfugiés, Kenya



OBJECTIF N° 3 : PERMETTRE À TOUS LES ÉLÈVES D'UTILISER LEUR ÉDUCATION EN VUE D'UN AVENIR DURABLE

❶ Les enfants et les jeunes terminent leurs études en ayant acquis des aptitudes, des connaissances et des compétences utiles.

1^{er} résultat escompté	Tous les enfants et les jeunes peuvent :
Les enfants et les jeunes terminent leurs études en ayant acquis des aptitudes, des connaissances et des compétences utiles.	progresser vers les différents niveaux d'enseignement
	entrer dans le monde du travail avec un emploi équitable et décent pour lequel ils sont qualifiés
	accroître leur autonomie
	participer activement aux communautés (locale, mondiale et numérique)
	pratiquer et promouvoir la coexistence pacifique
	servir de modèles pour leur collectivité en matière d'environnement
	contribuer à un monde de plus en plus numérisé, tant sur le plan économique que social
	bénéficier d'un sentiment d'appartenance où qu'ils vivent
	jouer un rôle actif dans la promotion et l'élaboration de solutions qui contribuent à un avenir durable tant au niveau national qu'international
	devenir des consommateurs et des créateurs critiques de médias sous diverses formes

❷ Les filles et les femmes bénéficient d'opportunités et d'un accès équitables en matière d'éducation, de travail, de représentation communautaire et de leadership.

2^e résultat escompté	Les filles et les femmes peuvent :
Les filles et les femmes bénéficient d'opportunités et d'un accès équitables en matière d'éducation, de travail, de représentation communautaire et de leadership.	bénéficier de programmes conçus en fonction d'analyses relatives au genre intégrées dans les évaluations et le suivi du secteur éducatif
	bénéficier équitablement de programmes d'éducation de la petite enfance au sein de leur communauté ou en milieu scolaire
	terminer leurs études primaires et secondaires au même niveau que les garçons
	poursuivre et achever des études supérieures à égalité avec les garçons et les hommes à tous les niveaux, notamment dans l'EFTP
	être en sécurité sur le chemin de l'école, à l'école et au sein de leurs familles et de leurs communautés
	intégrer le marché du travail et accéder à l'apprentissage, notamment dans les domaines technique, professionnel et autres auxquels elles n'ont traditionnellement pas accès
	s'approprier la gestion et le contrôle des ressources du ménage et des transferts monétaires en espèces
	accéder à des combustibles durables afin de contribuer à la préservation de l'environnement et de réduire le besoin de collecte de combustible et, lorsque ces combustibles ne sont pas encore disponibles, de partager les tâches de collecte de combustible à égalité avec les garçons et les hommes en dehors des heures de classe
	obtenir un enregistrement et des documents individuels, directement ou avec l'aide du HCR



APPROCHES STRATÉGIQUES

Trois approches stratégiques décrivent les méthodes de travail du HCR pour s'assurer que les objectifs soient atteints :

1. Partenariats
2. Apprentissage collaboratif et renforcement des capacités
3. Innovation, données probantes et expansion

PARTENARIATS

Les partenariats sont essentiels pour rassembler les diverses composantes d'*Éducation des réfugiés 2030*. Ils incitent le HCR à mettre l'accent sur l'établissement de liens entre l'action humanitaire et l'action en matière de développement dans le domaine de l'éducation.

Les effets du déplacement sur la planification du secteur de l'éducation, parfois dans le contexte des difficultés du pays d'accueil et d'importants mouvements internes de population, le retour des élèves réfugiés dans leur pays d'origine et dans des écoles qu'ils n'ont parfois jamais fréquentées, les difficultés rencontrées par les apatrides dans l'obtention des documents nécessaires pour faire valoir leur droit international à l'éducation, entre autres droits : il s'agit de situations complexes qui se déroulent dans des contextes sociaux et économiques changeants, et principalement dans les pays en développement.

Le HCR dirigera et facilitera les partenariats qui mettent à profit l'agilité des acteurs humanitaires du secteur de l'éducation ainsi que des partenaires actuels et potentiels en matière de développement. Cela contribuera à une planification et à une mise en œuvre experte des programmes par le secteur éducatif aux niveaux national et local. L'intention du HCR est de faire en sorte que l'éducation des réfugiés soit incluse dans les objectifs de planification du secteur de l'éducation, prépare les élèves à réussir dans les systèmes nationaux, où qu'ils vivent, et réponde aux besoins particuliers des élèves à court, moyen et long termes.

Les gouvernements des pays d'accueil, les communautés, les pays donateurs, les initiatives multidonateurs, les agences des Nations Unies, les organisations internationales, les ONG nationales et internationales, les réseaux mondiaux, les syndicats d'enseignants, le secteur privé, les réseaux universitaires et les organisations communautaires et religieuses possèdent une expertise sectorielle considérable. Le HCR agira pour faciliter l'identification, l'élargissement, le soutien, la mobilisation et l'exploitation de cette expertise de manière significative au profit de tous les élèves dans les zones de déplacement afin d'obtenir des résultats pour tous les élèves.

Les réfugiés, les demandeurs d'asile, les rapatriés et les apatrides s'installent souvent dans des régions ou des quartiers mal desservis. Le HCR collaborera avec des partenaires de développement pour l'éducation qui ne sont traditionnellement pas impliqués dans les réponses éducatives « humanitaires » afin d'étendre ou d'amplifier la planification et l'aide en matière de développement dans les régions où les réfugiés s'installent, ou en faveur des populations qui n'ont pas initialement été prises en compte dans la planification.

Les partenariats et les collaborations avec des organisations d'aide au développement spécialisées dans les domaines de l'éducation de la petite enfance, de l'éducation des filles et des femmes, de l'éducation accélérée, de l'enseignement des langues, de l'éducation à la paix, de l'éducation connectée, de l'EFTP et de l'éducation répondant aux besoins des élèves handicapés permettront d'améliorer la qualité de l'éducation de tous les élèves dans les zones d'établissement des réfugiés, de tenir les engagements de l'ODD 4 et du PMR et de créer les conditions d'une amélioration de la cohésion sociale.

ÉDUCATION CONNECTÉE

L'éducation connectée se concentre sur l'établissement de nouveaux liens entre les personnes, les informations et les idées grâce à l'utilisation d'approches pédagogiques novatrices, de techniques de conception dirigées par la communauté et de diverses plateformes rassembleuses. Le cas échéant, l'éducation connectée utilise également de nouveaux outils numériques et réseaux d'interconnexion. Grâce à ces approches, l'éducation connectée peut à la fois élargir l'accès à l'éducation et en améliorer la qualité (HCR 2017).

BONNE PRATIQUE

BMZ EN ÉTHIOPIE

Au nom du ministère fédéral allemand de la Coopération Économique et du Développement (BMZ)³², l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ)³³ œuvre dans le secteur de l'EFTP en Ethiopie depuis des décennies. En 2018, elle a lancé une extension d'un programme éthiopien existant d'amélioration de l'EFTP dans les régions accueillant des réfugiés. Le programme *Qualifications et perspectives d'emploi pour les réfugiés et les communautés d'accueil en Ethiopie* (QPE) vise à soutenir les engagements pris par le gouvernement dans le cadre du Pacte mondial et en particulier à « améliorer l'accès des réfugiés et de la population locale à l'EFTP ». La prise en compte égale des deux groupes dans l'extension du programme favorise le plan du gouvernement en faveur de l'éducation et de l'intégration économique des réfugiés et renforce la stabilité des communautés d'accueil.

BONNE PRATIQUE

PROGRAMME INSTANT NETWORK SCHOOL

Le programme Instant Network School (INS) a permis à des jeunes réfugiés de diriger la conception et la mise en œuvre de centres éducatifs novateurs au sein de leurs écoles et centres communautaires. Avant le lancement d'une INS, une séance de conception communautaire est organisée pour amorcer le processus itératif d'innovation, par lequel le [processus de conception axé sur la communauté](#) est mis en œuvre au moyen d'une série de séances de planification interactives et de la création de prototypes basse fidélité qui aident les jeunes à prendre l'initiative de déterminer les paramètres de la conception de l'INS et à déterminer la faisabilité d'adaptations locales pour permettre une mise en œuvre efficace de l'INS.

BONNE PRATIQUE

INITIATIVES HUMANITAIRES DANS LES ZONES DE DÉVELOPPEMENT

En 2018, avec le soutien financier du fonds Education Cannot Wait (ECW), les partenaires de du secteur éducatif en Ethiopie ont débuté la construction de deux nouveaux établissements d'enseignement secondaire à Tsore et Bambasi, où les communautés ont accueilli des réfugiés et où les élèves peuvent partager les services scolaires secondaires. La Tsore Model Inclusive Secondary School et la Bambasi Inclusive Secondary School devraient accueillir les élèves au cours de l'année scolaire 2019-2020.

BONNE PRATIQUE

INITIATIVES RÉGIONALES

L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) est un groupement commercial régional composé de Djibouti, de l'Éthiopie, de l'Érythrée, du Kenya, de la Somalie, du Soudan, du Sud-Soudan et de l'Ouganda, son siège étant à Djibouti. Les dirigeants fondateurs de l'IGAD étaient motivés par une vision où les peuples de la région développeraient une identité régionale, vivraient en paix et jouiraient d'un environnement sûr réduisant la pauvreté par des programmes de développement durable appropriés et efficaces. Le secrétariat de l'IGAD, en tant qu'organe exécutif, a été chargé d'atteindre cet objectif. En 2017, il a publié la [Déclaration de Djibouti](#), qui traite en particulier des « Normes régionales de qualité relatives à l'éducation et à l'insertion des enfants réfugiés dans les systèmes nationaux conformément au CRRF, à l'ODD4 et à l'Agenda 2063 sur l'éducation ». Lors d'une réunion en décembre 2018 consacrée à des éléments spécifiques du [Plan d'action de Djibouti sur l'éducation des réfugiés dans les États membres de l'IGAD](#), l'UNESCO a présenté une analyse sommaire de l'état des déterminants de l'équivalence au sein de l'IGAD. En 2019, en collaboration avec les ministères de l'Éducation des États membres et le HCR, l'UNESCO s'est engagée à cartographier l'état et les moyens de déterminer les équivalences entre les cycles d'enseignement, du primaire au supérieur, dans chaque État membre de l'IGAD en vue de leur mise en œuvre ultérieure.

APPRENTISSAGE COLLABORATIF ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le soutien aux activités éducatives, le plaidoyer ou la collaboration avec les partenaires sur les questions d'éducation de planification sectorielle et de collecte de données connexes, peuvent fournir aux personnes et aux organisations des compétences et des connaissances qui peuvent faciliter une inclusion cohérente et durable des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux. Il s'agit notamment de favoriser des environnements propices à l'apprentissage et de créer des conditions dans lesquelles les enfants et les jeunes peuvent utiliser leur éducation à des fins de subsistance, de développement communautaire, d'autodéveloppement et de coexistence pacifique. L'apprentissage collaboratif et le renforcement des capacités se concentrent sur le partage du savoir-faire et des points forts entre les partenaires afin de servir de catalyseur à la croissance pour tous. Son objectif est à la fois intersectoriel et transversal au sein du HCR et avec les partenaires, notamment les personnes relevant de la compétence du HCR et les communautés d'accueil, les gouvernements des pays d'accueil, les acteurs humanitaires et de l'aide au développement, les gouvernements donateurs, les organisations de la société civile et le secteur privé.

INNOVATION, DONNÉES PROBANTES ET EXPANSION

Le HCR encourage les pratiques novatrices fondées sur des données probantes dans le domaine de l'éducation, les expériences qui mettent à l'essai de nouvelles approches et les tentatives judicieuses d'étendre les innovations éprouvées en matière d'éducation. Il privilégie les approches de conception communautaires qui permettent les essais et les erreurs et qui contribuent à l'amélioration durable des politiques et des programmes éducatifs. Il reconnaît les possibilités qu'offre un processus d'innovation pour identifier et affiner de nouvelles approches qui améliorent l'accès à l'éducation de tous les enfants et les jeunes. Il s'agit également de tirer parti des progrès des technologies et des outils éducatifs qui améliorent l'accès et la qualité pour tous les élèves, y compris ceux souffrant d'un handicap. Il soutient également les initiatives qui préparent les collectivités à l'avenir, en s'adaptant progressivement aux nouvelles aptitudes et compétences requises pour accroître les possibilités éducatives, sociales et économiques dans un monde de plus en plus numérisé.

En outre, le HCR encourage la collaboration en matière de suivi, d'établissement de rapports, d'évaluation et de recherche pour permettre le développement et l'amélioration de son expertise mondiale en matière de politiques et de programmes éducatifs pour les enfants et les jeunes réfugiés et apatrides. Les partenariats catalyseurs qui se concentrent sur la collecte systématique de données quantitatives et qualitatives sur l'apprentissage, ventilées par statut juridique, sexe et handicap, sont particulièrement importants.



Pour suivre ces orientations stratégiques, nous allons nous engager dans l'innovation et le changement, en nous appuyant sur des idées créatives, en nouant d'importants partenariats et en développant des services, des plateformes et des produits pour effectuer le changement institutionnel dont nous avons besoin, avec pour but ultime de veiller à ce que les personnes que nous essayons d'aider aient plus de contrôle sur leur vie. Notre but consistera à concevoir et mettre au point des solutions échelonnées, en travaillant pour un monde où tous les réfugiés peuvent avoir accès à leur identité numérique et la gérer, bénéficier d'un enseignement accrédité en ligne, soutenir leurs familles, et communiquer efficacement grâce à une connectivité améliorée.»

Orientations stratégiques 2017-2021

QUI PEUT AIDER ET COMMENT ?

La [Déclaration d'Incheon](#), adoptée par les États membres des Nations Unies dans le cadre de l'élaboration des ODD, s'est explicitement engagée à inclure les enfants et les jeunes réfugiés et déplacés internes parmi « tous les garçons et filles », « tous les jeunes », « toutes les femmes et tous les hommes » visés dans l'Objectif de développement durable n° 4, qui met les gouvernements, les donateurs et la société civile au défi de :

1. faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile ;
2. faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire ;
3. faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable ;
4. augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ;
5. éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ;
6. veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter ;
7. faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

Comment ceux qui ont la responsabilité de ou un intérêt à faciliter l'accès à une éducation de qualité pour les réfugiés, les apatrides et autres populations déplacées et leurs communautés d'accueil peuvent-ils soutenir l'objectif d'équité ?

Dans le cadre de cette stratégie, le terme « équitable » est compris de plusieurs façons. Tout d'abord, comme égal au niveau d'inclusion dont disposent les communautés d'accueil. Deuxièmement, comme tout aussi attentif à la participation et à la réussite des étudiantes, des élèves handicapés, des apatrides et de ceux qui n'ont pas été scolarisés pendant plusieurs années ou ne l'ont jamais été. Troisièmement, comme améliorant la disponibilité des services de base par le biais de l'ODD 4, en mobilisant efficacement l'action humanitaire, et en renforçant le système au niveau local grâce à une aide au développement concentrée dans des zones géographiques ciblées.

GOUVERNEMENTS

En établissant des politiques spécifiques concernant les systèmes éducatifs nationaux intégrant les réfugiés qui :

- décrivent les positions, les approches et les procédures ;
- guident les autorités nationales, régionales et locales ;
- orientent l'action humanitaire et l'aide au développement dans les situations d'urgence et de crise ;
- présentent des approches par programmes pour résoudre les problèmes liés à la participation équitable des femmes, des filles et des élèves handicapés.

Une politique proactive et explicite sur l'inclusion des réfugiés, des apatrides et des autres personnes déplacées dans les systèmes nationaux oriente les plans du secteur éducatif et les actions humanitaires et de développement en réponse aux objectifs sectoriels. Les indicateurs de l'état de préparation intégrés à la planification du secteur éducatif et les processus tels que les examens sectoriels annuels qui tiennent compte des opinions et des expériences des réfugiés, des apatrides et des autres personnes déplacées peuvent faciliter la mise en place d'un soutien réactif et systémique aux écoles et aux élèves qui s'aligne sur les objectifs du secteur éducatif et y contribue.

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES/RÉGIONALES

En fournissant un appui technique spécifique afin que les pays partenaires sur les plans économique et linguistique puissent adopter des mesures transfrontalières et régionales harmonisées et pratiques qui :

- garantissent l'assurance de la qualité et des mécanismes de certification ;
- permettent d'identifier les documents/procédures par procuration reconnus par les écoles pour l'accès à ces dernières, aux examens et aux résultats d'examen ;
- évaluent les équivalences en matière d'acquis, d'achèvement de cycle et de certification ;
- adoptent des approches harmonisées afin que les écoles du système national recrutent des enseignants réfugiés qualifiés ;
- répondent concrètement aux problèmes locaux liés à la participation équitable des femmes, des filles et des élèves handicapés.

Les organismes régionaux peuvent en outre :

- adopter des approches harmonisées en matière d'orientation pendant les phases d'urgence qui mettent à profit les plans de préparation aux urgences en vue de résultats durables, en particulier des programmes de formation linguistique comparables au niveau régional et une éducation accélérée agréée qui peuvent également bénéficier aux enfants autochtones dans les régions en crise ;
- adopter des approches de préparation des enseignants harmonisées en intégrant des modules de protection spécifiques aux populations touchées par les crises dans les programmes de formation initiale et continue des enseignants.

En 2017, plus de 80 % des réfugiés vivaient dans des pays voisins de leur pays d'origine.³⁴ Lorsque les crises sont graves, les gens ne parviennent souvent pas, avant de traverser une frontière, à obtenir les pièces d'identité et les certificats d'un ou plusieurs membres de la famille leur permettant d'obtenir une protection internationale. A la fin, les réfugiés finissent par devenir des rapatriés. S'ils ont pu poursuivre une formation certifiée dans le pays d'accueil, leur retour représentera un avantage pour le pays d'origine, en particulier en termes d'indépendance économique et de résilience sociale.

DONATEURS/ORGANISATIONS MULTILATÉRALES/BILATÉRALES

En promouvant une aide humanitaire et une aide au développement qui s'alignent sur les objectifs des plans du secteur éducatif et contribuent au renforcement des systèmes éducatifs dans les régions en crise. En se concentrant sur les obstacles à la participation équitable des femmes, des filles et des élèves handicapés au niveau local. En oeuvrant en faveur de l'objectif de partage prévisible et équitable de la charge et des responsabilités énoncé dans le Pacte mondial sur les réfugiés. Des mesures efficaces pourraient notamment consister à :

- amplifier et étendre les programmes existants de sensibilisation au développement fondés sur des données factuelles aux écoles et aux districts accueillant des réfugiés. Il s'agit notamment d'investir dans des systèmes éducatifs inclusifs dans les écoles et les districts accueillant des réfugiés, afin d'améliorer la scolarisation des filles, des jeunes femmes, des enfants et des jeunes handicapés et des autres groupes menacés d'exclusion au sein des communautés de réfugiés et d'accueil ;
- investir dans le suivi et l'évaluation des programmes en tenant compte non seulement des résultats du programme, mais aussi des résultats en matière de protection et d'opportunités ;
- confier à des spécialistes locaux et internationaux des études d'évaluation par les pairs qui contribuent à l'intégration de données probantes dans les programmes et les politiques qui contribuent à une inclusion significative des populations de réfugiés dans des contextes spécifiques ;
- plaider en faveur de l'inclusion systématique des réfugiés, des apatrides et autres personnes déplacées dans les plans régionaux et sectoriels ;
- examiner les contributions aux programmes dans les pays d'origine des réfugiés afin de s'assurer que les systèmes et les conditions de paix des pays d'origine sont entretenus parallèlement aux conditions d'inclusion dans les systèmes nationaux des pays d'accueil ;
- poursuivre la recherche de structures de financement souples qui permettent aux gouvernements de renforcer leur capacité à répondre aux besoins éducatifs des communautés de réfugiés et d'accueil ;
- veiller à ce que les contributions augmentent les possibilités offertes par le Fonds multiplicateur aux gouvernements des pays dans lesquels le Partenariat mondial pour l'éducation s'occupe activement de la coordination du secteur éducatif ;



- plaider, au niveau des pays, en faveur de l'inclusion de l'éducation dans la planification du guichet pour les réfugiés de l'IDA de la Banque mondiale et dans les évaluations liées à la planification ;
- rendre compte des résultats obtenus aux départements de planification des ministères de l'Éducation afin qu'ils puissent être pris en compte dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux. Les contributions avérées aux plans sectoriels permettent aux ministères de justifier l'envoi de fonds d'urgence dans les régions en crise pour couvrir les coûts récurrents, et aux gouvernements de plaider auprès des donateurs en faveur d'un financement accru pour les régions en crise.

L'adoption de politiques et de pratiques qui aboutissent à une inclusion significative dans les systèmes éducatifs nationaux dans les trois mois suivant le déplacement exige une cohérence entre les partenaires humanitaires et de développement au sein des pays, mais aussi au sein des structures des donateurs individuels et entre celles-ci.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES

En adaptant les programmes éducatifs d'urgence et de rétablissement afin qu'ils contribuent directement aux objectifs de développement du secteur éducatif dans les régions en crise et profitent à tous les élèves. En se concentrant sur les obstacles, à l'échelle locale, à la participation équitable des femmes, des filles et des élèves handicapés et œuvrent en faveur de l'objectif de partage prévisible et équitable de la charge et des responsabilités énoncé dans le Pacte mondial sur les réfugiés, notamment en :

- amplifiant et étendant les programmes existants de sensibilisation au développement fondés sur des données probantes aux écoles et aux régions accueillant des réfugiés ;
- élaborant des stratégies de collecte de fonds qui permettent d'autofinancer un engagement prolongé ;
- adaptant les programmes éducatifs d'urgence en fonction du contexte de chaque pays afin qu'ils contribuent à la réalisation des objectifs des plans en matière d'éducation dans les régions en crise ;

- se concentrant sur les programmes qui contribuent à une intégration réussie dans les systèmes nationaux pendant les phases d'urgence, tels que les programmes intensifs de langue et d'alphabétisation, ou les programmes d'éducation accélérée accrédités et amplifiés ;
- soutenant l'harmonisation, l'expansion et le renforcement des programmes d'éducation non formelle et accélérée sous la supervision des autorités nationales ;
- contribuant à des projets ponctuels au profit des réfugiés et des communautés d'accueil, tels que l'agrandissement des écoles, et en collaborant avec d'autres ONG nationales et internationales sur des projets pour lesquels les sources de financement uniques sont insuffisantes ;
- encourageant les communautés par le biais de programmes liés à l'éducation qui perdureront en cas de réduction du financement humanitaire, tels que les programmes sportifs, les groupes de travail à domicile, les services de garde d'enfants et d'éducation de la petite enfance et les tuteurs et aides en classe ;
- aidant les gouvernements à généraliser les tests nationaux de niveau scolaire dans les régions en crise afin d'identifier les besoins et les programmes d'apprentissage pour les enfants et les jeunes déplacés et autochtones, et de réduire le surpeuplement dans les petites classes ;
- adaptant les programmes de formation professionnelle afin qu'ils permettent l'accès à l'enseignement professionnel certifié et à l'EFTP.

Les ONGI travaillent souvent en contact étroit avec les populations déplacées dans certains endroits dans le cadre de subventions ou des programmes limités dans le temps. Cette relation de proximité dans le bref intervalle de financement de l'éducation d'urgence, ainsi que les liens noués pendant la mise en œuvre des programmes de développement, peuvent contribuer de manière significative à la résilience des populations qui sont souvent déplacées pendant un cycle d'enseignement complet.

Les programmes des ONGI à court terme facilitent la rédaction de propositions d'éducation d'urgence et l'exécution rapide des programmes, mais ils ne sont pas toujours adaptés à leur objectif après la phase d'urgence initiale. Mettre davantage l'accent sur les questions d'apprentissage qui peuvent constituer des obstacles à une inclusion réussie apporte de réels avantages scolaires et sociaux à long terme, tant pour les réfugiés que pour les élèves de la communauté d'accueil.

SECTEUR PRIVÉ ET FONDATIONS

Le secteur privé a une expérience importante à partager avec les secteurs de l'aide humanitaire et au développement dans le domaine de l'éducation. Il peut travailler aux côtés des gouvernements pour apporter des ressources et des compétences aux programmes éducatifs dans les régions d'accueil de réfugiés ; encourager l'innovation locale et la transposition à grande échelle des innovations réussies qui s'alignent sur les objectifs et les défis locaux des plans nationaux du secteur éducatif ; se concentrer sur les obstacles locaux liés à la participation équitable des femmes, des filles et des élèves handicapés ; veiller à ce que les contributions améliorent la qualité et l'inclusivité des systèmes éducatifs nationaux et facilitent l'accès de tous les élèves, notamment les réfugiés, les apatrides et les autres personnes déplacées, à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur ; œuvrer en faveur de l'objectif de partage prévisible et équitable de la charge et des responsabilités énoncé dans le Pacte mondial sur les réfugiés, notamment en :

- amplifiant et étendant les programmes éducatifs existants fondés sur des données probantes et sans but lucratif aux écoles et aux régions accueillant des réfugiés ;
- incluant les communautés locales et les populations concernées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et le maintien des programmes, notamment en consultant systématiquement les groupes à risque d'exclusion, tels que les filles, les jeunes femmes, les personnes handicapées et les personnes LGTBI, afin d'identifier des solutions innovantes qui profiteront à tous les élèves ;
- adaptant les programmes aux objectifs des plans du secteur éducatif ;
- assurant un suivi et une évaluation efficaces ainsi qu'une recherche universitaire longitudinale à l'appui de la modification des programmes et des contributions à la base de données probantes sur ce qui fonctionne dans le domaine de l'éducation dans les régions en crise concernées par les programmes ;
- encourageant l'innovation dans les programmes et en partageant les enseignements tirés des initiatives réussies et non réussies ;
- soutenant l'amplification expérimentale des programmes ayant fait leurs preuves dans les régions, les pays et/ou les cohortes de population ;
- dans les pays où le Partenariat mondial pour l'éducation soutient le secteur éducatif, en veillant à ce que les contributions sectorielles soient visibles et augmentent les possibilités offertes par le Fonds multiplicateur aux gouvernements ;



ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (OSC)

- En veillant à ce que les communautés d'accueil comprennent et défendent l'idée d'un soutien qui renforce le système éducatif pour tous les élèves.
- En veillant à ce que les opinions des communautés d'accueil, notamment celles des femmes et des personnes handicapées, soient prises en compte dans les contributions communautaires au renforcement des systèmes éducatifs locaux.
- En participant à la mise en œuvre ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre et des résultats des programmes.

RÉSEAUX UNIVERSITAIRES

En appuyant l'établissement de données probantes, la planification et la programmation fondées sur ces dernières ainsi que des possibilités d'enseignement supérieur accessibles et abordables pour les réfugiés, les apatrides et les autres populations déplacées, de même que pour les élèves des communautés d'accueil, notamment en :

- incluant systématiquement des chercheurs universitaires et des établissements d'enseignement des régions d'accueil des réfugiés, ainsi que des réfugiés, à titre de cochercheurs dans les projets qui portent sur les programmes éducatifs destinés à leurs communautés ;
- documentant et en fournissant des analyses longitudinales des initiatives en matière d'éducation des réfugiés afin de favoriser une collaboration efficace en matière d'aide humanitaire et au développement qui profite à tous les élèves dans les régions d'accueil des réfugiés ;
- documentant les changements dans les approches des gouvernements et des partenaires en matière d'éducation dans les situations d'urgence à la suite de la révision des principes de l'INEE en 2019³⁵ ;
- examinant les objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés et en soutenant la conceptualisation de questions pertinentes propres aux communautés et aux pays, de méthodologies connexes et de méthodes novatrices de collecte de données qui peuvent contribuer à l'établissement de preuves fondées sur des résultats pertinents.

- rendant compte des résultats obtenus aux autorités chargées de la planification de l'éducation afin qu'ils puissent être pris en compte dans le cadre des stratégies et plans d'action nationaux ;
- évitant d'investir dans l'enseignement privé à but lucratif, conformément aux Principes d'Abidjan.

PHILANTHROPES

En soutenant les innovations fondées sur des données probantes et l'intensification des projets qui s'alignent sur les objectifs et les défis locaux de mise en œuvre des stratégies et des plans du secteur éducatif propres à chaque pays, notamment en :

- encourageant l'inclusion des réfugiés, des apatrides et des autres populations déplacées en augmentant les fonds alloués aux programmes dans les régions d'accueil des réfugiés ;
- alignant les offres de programmes sur l'ODD 4, le Pacte mondial sur les réfugiés, les systèmes nationaux inclusifs à l'égard des réfugiés et les stratégies ou objectifs du secteur éducatif dans des contextes nationaux spécifiques ;
- assurant un suivi et une évaluation efficaces ainsi qu'une recherche universitaire longitudinale à l'appui de la modification des programmes et des contributions à la base de données probantes sur ce qui fonctionne dans le domaine de l'éducation dans les régions en crise concernées par les programmes.



REMERCIEMENTS

Le HCR tient à exprimer sa gratitude envers les responsables de la planification des ministères de l'Éducation, les groupes locaux des partenaires de l'éducation, les acteurs de la société civile et l'IPE-UNESCO pour leur collaboration et leur aide précieuses lors de plusieurs ateliers consacrés à la planification tenant compte des réfugiés et des crises qui ont eu lieu entre novembre 2017 et janvier 2019, et qui ont contribué au contenu, aux orientations et à l'approche de la présente stratégie. Des remerciements particuliers à cet égard sont adressés aux ministères de l'Éducation des pays suivants : Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, Sud-Soudan, Tchad et Zambie. Cette stratégie s'appuie également sur d'autres enseignements tirés de la direction et des actions proactives des ministères de l'Éducation en Équateur, en Égypte, en Iran, en Jordanie, dans la région du Kurdistan iraquien, au Pakistan, en Thaïlande et en Turquie.

Le HCR remercie chaleureusement la communauté éducative mondiale qui a pris le temps de lire deux versions très différentes et de fournir des commentaires pendant les périodes de consultation organisées en 2018 et 2019. Nombre de ceux qui n'ont pas pu participer pendant cette période ont été en mesure de fournir des commentaires informels lors des réunions et ateliers organisés aux niveaux mondial, régional, national et local. Remerciements particuliers à : la Banque africaine de développement ; l'Union africaine ; l'Agence française de développement ; l'Al Ghurair Foundation for Education ; Building Tomorrow ;

le Bureau of Population, Refugees and Migration (BPRM) ; le Connected Learning in Crisis Consortium (CLCC) ; le Département britannique du Développement international (DfID) ; Dubai Cares ; Education Above All ; Education Cannot Wait (ECW) ; Internationale de l'Éducation ; l'Union européenne ; le ministère allemand des Affaires étrangères ; Affaires mondiales Canada ; le Global Education Cluster ; le Rapport mondial de suivi sur l'éducation ; le Partenariat mondial pour l'éducation ; le Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situation d'Urgence (INEE) ; l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ; l'International Rescue Committee ; la Fédération luthérienne mondiale ; le Service jésuite des réfugiés ; La Organización de Estados Iberoamericanos ; la Norwegian Agency for Development Cooperation ; le Norwegian Refugee Council ; la fondation Porticus ; Save the Children ; l'Agence suédoise de développement et de coopération internationale ; l'UNESCO, l'IICBA-UNESCO, l'IPE-UNESCO et l'ISU-UNESCO ; l'UNICEF ; l'UNRWA ; l'USAID ; War Child ; Windle Trust ; les membres des unités Global Practice et Fragility, Conflict and Violence de la Banque mondiale ; Entraide universitaire mondiale du Canada ; les jeunes délégués et représentants du conseil consultatif de l'ODD 4 et du Global Youth Advisory Council dirigé par des réfugiés.

Le HCR tient enfin à remercier particulièrement Sarah Dryden-Peterson, qui a beaucoup travaillé avec la section de l'éducation du HCR en 2018 sur les consultations et les copies initiales de cette stratégie.

ACRONYMES

APE Associations de parents et enseignants	ODD 4 Objectif de développement durable 4 (Éducation)
ASE Apprentissage socioémotionnel	ONG Organisation non gouvernementale
BMZ <i>Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung</i> (ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement)	ONGI Organisation non gouvernementale internationale
CESA 16-25 Stratégie d'éducation continentale pour l'Afrique 2016-2025	OSC Organisation de la société civile
CLCC Connected Learning in Crisis Consortium	PDI Personne déplacé(e) interne
CRRF Cadre d'action global pour les réfugiés	PMR Pacte mondial sur les réfugiés
DAFI Albert Einstein German Academic Refugee Initiative	PNUAD Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement
Dfid Département du Développement international (Royaume-Uni)	PRE Plan de réponse éducative (Ouganda)
EAA Education Above All	PSE Plan du secteur de l'éducation
ECW Education Cannot Wait	PSSE Plan stratégique du secteur de l'éducation
EFTP Enseignement et formation techniques et professionnels	QPE Programme <i>Qualifications et perspectives d'emploi pour les réfugiés et les communautés d'accueil en Ethiopie</i>
EPE Éducation de la petite enfance	S&E Suivi et évaluation
GIZ <i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i> (Agence allemande pour la coopération internationale)	SIGE Système d'information de gestion de l'éducation
HCR (UNHCR) Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés	TIC Technologie de l'information et des communications
IPE-UNESCO Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO	UNESCO Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
INEE Réseau Inter-agences pour l'Éducation en Situations d'Urgence	UNICEF Fonds des Nations unies pour l'enfance
INS Instant network school	UNRWA Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
ISU Institut de statistique de l'UNESCO	USAID Agence des Etats-Unis pour le développement international
LEG Local Education Group (organisme de planification du secteur de l'éducation)	VSBG Violences sexuelles et basées sur le genre
MdE Ministère de l'Éducation	WASH Eau, assainissement et hygiène
MdEn Ministère de l'Éducation nationale (Turquie)	

ANNEXE A.

En un coup d'œil : objectifs et résultats escomptés

Objectif stratégique n° 1 : Promouvoir l'inclusion durable et équitable des réfugiés, des demandeurs d'asile, des rapatriés, des apatrides et des déplacés internes au sein des systèmes éducatifs nationaux	
1^{er} résultat escompté	Par l'inclusion dans :
La politique nationale et la préparation aux situations d'urgence créent les conditions nécessaires à l'inclusion des enfants et des jeunes déplacés de force et apatrides dans les écoles et les programmes agréés par le ministère de l'Éducation.	la politique nationale en matière d'éducation
	les plans et stratégies nationaux de développement, notamment la planification du déploiement des enseignants et autres personnels de l'éducation
	les plans nationaux et infranationaux du secteur de l'éducation
	les évaluations nationales et revues conjointes du secteur de l'éducation
	le budget national de l'éducation
	le système d'information de gestion de l'éducation (SIGE)
2^e résultat escompté	De sorte que :
Les approches de l'éducation dans les secteurs de l'aide humanitaire et du développement sont harmonisées en vue de l'inclusion.	les processus de planification et de budgétisation s'étendent sur plusieurs années, couvrent toutes les phases du déplacement, de l'urgence aux situations prolongées, et tiennent compte des besoins éducatifs pour réussir cette inclusion
	le financement national et international à l'appui des stratégies d'inclusion soit durable et prévisible
3^e résultat escompté	Cela signifie que tous les élèves :
Les enfants et les jeunes ont accès à tous les niveaux de l'éducation formelle et non formelle dans les systèmes éducatifs nationaux et dans les mêmes conditions que les autochtones.	disposent de documents qui leur donnent un accès égal à l'école et aux examens, ou sont pris en charge en l'absence de documents
	sont pris en compte dans la planification du secteur de l'éducation
	bénéficient de la validation des acquis de l'expérience et d'un soutien pour combler leurs lacunes scolaires
	reçoivent une certification pour leurs études qui peut être reconnue dans de multiples contextes
	bénéficient d'un accès non ségrégué aux écoles où ils apprennent avec les enfants et les jeunes autochtones
	bénéficient d'un soutien pour nouer des relations avec leurs camarades autochtones et avec des enseignants qualifiés
	peuvent bénéficier de programmes éducatifs novateurs, notamment d'initiatives connectées ou numériques
	ont accès à toute aide disponible destinée aux enfants et aux jeunes à risque d'exclusion, notamment les filles, les jeunes femmes et les personnes handicapées
	ont accès à des structures tarifaires équitables, à la libre circulation et à des systèmes de reconnaissance des acquis leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur
	bénéficient d'un accès équitable aux programmes de santé scolaire
ont accès aux vaccins et aux certificats de vaccination (indépendamment des conditions d'inscription à l'école, mais aussi pour s'assurer que l'absence de vaccination et de preuve de vaccination ne devienne pas un obstacle à la scolarisation)	

4 ^e résultat escompté	Cela signifie que :
<p>Dans les situations où le cadre juridique et l'environnement politique ne sont pas encore propices à l'inclusion dans les systèmes nationaux, la programmation de l'éducation et l'évaluation de l'apprentissage non formel doivent être harmonisées entre les partenaires et alignées autant que possible sur les programmes et méthodes du pays d'accueil. Cela facilitera la reconnaissance du contenu des études par le biais des processus d'équivalence du ministère de l'Éducation lorsque les conditions sont favorables.</p>	<p>les initiatives doivent être complétées par des activités de plaidoyer à tous les niveaux et dans tous les partenariats mondiaux et nationaux en faveur d'une plus grande inclusion</p>
5 ^e résultat escompté	Cela inclut l'accès à :
<p>D'autres voies d'accès à l'éducation seront disponibles dans les situations où la scolarisation formelle au sein des systèmes nationaux ne répond pas aux besoins éducatifs des enfants et des jeunes déplacés ou apatrides non scolarisés ou trop âgés et de leurs communautés d'accueil, notamment ceux qui sont handicapés.</p>	<p>des programmes spécialisés pour remédier aux absences scolaires et aux différences linguistiques</p>
	<p>un soutien spécialisé pour répondre aux besoins éducatifs des élèves handicapés, en vue d'une inclusion dans le système éducatif formel</p>
	<p>des programmes d'éducation accélérée accrédités au sein des systèmes éducatifs nationaux</p>
	<p>des programmes d'alphabétisation, liés aux initiatives nationales en matière d'alphabétisation</p>
	<p>des programmes à court terme et des programmes de transition accrédités intégrés aux initiatives nationales</p>
	<p>des programmes d'enseignement connecté</p>

Objectif stratégique n° 2 : Favoriser des environnements sûrs et propices à l'apprentissage pour tous les élèves, indépendamment de leur situation juridique, de leur sexe ou de leur handicap

1^{er} résultat escompté	Les enfants et les jeunes :
Les enfants et les jeunes sont préparés à apprendre et à réussir au sein des systèmes éducatifs nationaux.	bénéficient d'un soutien pour compenser les absences scolaires en vue d'accéder à l'éducation formelle à des niveaux adaptés à leur âge
	reçoivent une formation linguistique adéquate si nécessaire
	se verront offrir des conditions qui favorisent l'apprentissage socioémotionnel et, si nécessaire, recevront un soutien en santé mentale et psychosocial qui leur permettra de se concentrer, d'apprendre et d'établir des relations saines
	reçoivent le soutien nécessaire pour leur permettre d'accéder au système éducatif, notamment des technologies d'assistance et du matériel éducatif adapté
	sont éduqués par des enseignants qui ont été suffisamment préparés pour inclure les enfants réfugiés et les élèves ayant des besoins éducatifs divers, notamment les enfants et les jeunes handicapés
2^e résultat escompté	Les environnements éducatifs font en sorte que :
Les environnements éducatifs sont sûrs.	les élèves et les éducateurs soient préparés à identifier et à signaler les risques de violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG) et sachent où trouver de l'aide pour aborder leurs problèmes de santé mentale et psychosociaux
	les conditions qui encouragent la participation des femmes soient en place. Il s'agit notamment de la formation proactive et du recrutement d'enseignantes ; d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène gérées de manière sûre, notamment des installations appropriées de gestion de l'hygiène menstruelle pour les filles, conformément à l'ODD 6 ; de l'accès à l'information sur l'hygiène et la santé reproductive ; de lieux d'étude et de rencontre réservés aux filles ; d'une représentation équitable dans toutes les décisions
	les écoles respectent la diversité et s'engagent à protéger les élèves de toutes les ethnies et identités
	les données sur les élèves soient protégées afin d'assurer la protection des élèves et des communautés, au besoin
	les trajets pour aller et revenir de l'école soient sûrs et accessibles pour tous les enfants, y compris les filles, les jeunes femmes et les élèves handicapés
3^e résultat escompté	De sorte que :
Les environnements propices à l'apprentissage sont accessibles à tous.	les moyens d'acquisition des connaissances et de WASH permettent une utilisation équitable par tous les élèves, notamment ceux qui sont handicapés
	les éducateurs comprennent les difficultés d'apprentissage et les difficultés sociales des élèves handicapés et qu'ils soient soutenus pour répondre à leurs divers besoins grâce à des programmes d'études, des supports d'enseignement et d'apprentissage flexibles et des procédures d'examen adaptées
	les élèves handicapés aient l'occasion de nouer des liens protecteurs avec d'autres enfants et jeunes
	les lieux d'apprentissage tirent parti des technologies numériques pour atteindre les élèves qui étudient avec des programmes éducatifs mixtes (en présentiel et à distance), pour promouvoir des expériences éducatives individualisées et pour répondre aux besoins des élèves
	les environnements éducatifs utilisent des pratiques et des plateformes pédagogiques novatrices pour améliorer la qualité et l'accessibilité de l'enseignement pour tous les élèves, notamment ceux qui sont handicapés

Objectif stratégique n° 3 : Permettre à tous les élèves d'utiliser leur éducation pour un avenir durable	
1^{er} résultat escompté	Tous les enfants et les jeunes sont en mesure de :
Les enfants et les jeunes terminent leurs études en ayant acquis des aptitudes, des connaissances et des compétences utiles.	progresser vers les niveaux d'enseignement supérieurs
	entrer dans le monde du travail avec un emploi équitable et décent pour lequel ils sont qualifiés
	accroître leur autonomie
	participer activement aux communautés (locale, mondiale et numérique)
	pratiquer et de promouvoir la coexistence pacifique
	servir de modèles pour leur collectivité en matière d'environnement
	contribuer à un monde de plus en plus numérisé, tant sur le plan économique que social
	bénéficier d'un sentiment d'appartenance où qu'ils vivent
	jouer un rôle actif dans la promotion et l'élaboration de solutions qui contribuent à un avenir durable tant au niveau national qu'international
	devenir des consommateurs et des créateurs critiques de médias sous diverses formes
2^e résultat escompté	Les filles et les femmes sont en mesure :
Les filles et les femmes bénéficient d'opportunités et d'un accès équitables en matière d'éducation, de travail, de représentation communautaire et de leadership.	de bénéficier de programmes conçus en fonction d'analyses basées sur le genre intégrées dans les évaluations et le suivi du secteur éducatif
	de bénéficier équitablement de programmes d'éducation de la petite enfance au sein de leur communauté ou en milieu scolaire
	de terminer leurs études primaires et secondaires au même niveau que les garçons
	de poursuivre et d'achever des études supérieures à égalité avec les garçons et les hommes à tous les niveaux, notamment dans l'EFTP
	d'être en sécurité sur le chemin de l'école, à l'école et au sein de leurs familles et de leurs communautés
	d'intégrer le marché du travail et d'accéder à l'apprentissage, notamment dans les domaines technique, professionnel et autres auxquels elles n'ont traditionnellement pas accès
	s'approprier la gestion et le contrôle des ressources du ménage et des transferts monétaires en espèces
	d'accéder à des combustibles durables afin de contribuer à la préservation de l'environnement et de réduire le besoin de collecte de combustible et, lorsque ces combustibles ne sont pas encore disponibles, de partager les tâches de collecte de combustible à égalité avec les garçons et les hommes en dehors des heures de classe
	d'obtenir un enregistrement et des documents individuels, directement ou avec l'aide du HCR

ANNEXE B.

Approches permettant une inclusion équitable et durable dans les systèmes éducatifs nationaux

PARTENARIATS

- ➊ Le Plan-cadre des Nations unies pour l'aide au développement (PNUAD) et les plans nationaux de développement tiennent compte des populations déplacées et de l'inclusion scolaire.
- ➋ Les plans du secteur de l'éducation incluent systématiquement les réfugiés, les rapatriés et les apatrides. Les cadres de politique, de programmation, d'évaluation et de suivi, les critères de subvention et les conditions d'éligibilité des partenaires facilitent l'inclusion durable de tous les enfants et les jeunes dans les systèmes éducatifs nationaux.
- ➌ Les partenaires humanitaires qui interviennent dans les situations d'urgence alignent leurs actions sur les objectifs des stratégies et plans existants et sensibles aux crises du secteur de l'éducation.
- ➍ Les groupes de travail, réseaux et consortia contribuent à un meilleur partage des connaissances et des ressources pour les politiques et pratiques en matière d'éducation des personnes déplacées.
- ➎ Les États et les autres parties prenantes concernées se coordonnent pour apporter des ressources et des compétences afin de développer et d'améliorer la qualité et l'inclusivité des systèmes éducatifs nationaux pour qu'ils puissent accueillir tous les élèves indépendamment de leur statut juridique, de leur sexe ou de leur handicap.
- ➏ Les initiatives éducatives conjointes avec des partenaires existants et nouveaux sont encouragées et entreprises, y compris les évaluations, les examens, la programmation, la recherche et les activités de suivi.

APPRENTISSAGE COLLABORATIF ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- ➐ Les politiques des ministères de l'Éducation, des autorités subnationales de l'éducation et d'autres ministères compétents (par exemple, les ministères des Finances et les ministères des Affaires sociales) sont soutenues par des partenariats renforcés visant à inclure les enfants et les jeunes déplacés dans la planification et la mise en oeuvre du secteur de l'éducation nationale.
- ➑ Les ministères de l'Éducation sont soutenus dans leurs efforts visant à inclure l'éducation des populations déplacées dans les stratégies et plans de réduction des risques de catastrophe, de contingence et d'intervention d'urgence qui s'articulent avec les stratégies et plans nationaux du secteur éducatif.
- ➒ Les experts en matière de déplacement et d'apatridie sont représentés dans les processus régionaux de plaidoyer et dans les processus nationaux de planification du secteur éducatif.
- ➓ Le partage des connaissances et la formation des acteurs de l'éducation nationale sur le droit des réfugiés et l'apatridie, ainsi que sur d'autres instruments juridiques et relatifs aux droits, sont améliorés et contribuent à une meilleure compréhension des considérations de protection et des obstacles spécifiques à l'éducation des personnes concernées.
- ➔ Des études de cas conjointes sur les pratiques prometteuses en matière d'élaboration de politiques d'inclusion sont produites et diffusées de manière collaborative.
- ➕ La collaboration et la capacité d'assurer un accès équitable à l'éducation et le maintien dans l'éducation sont amplifiées.
- ➖ Les pénuries d'enseignants sont résolues par des moyens collaboratifs, adaptés au contexte et novateurs pour accroître, former et financer le corps enseignant.
- ➗ Les gouvernements sont soutenus dans la mise en place et le renforcement des mesures visant à reconnaître les qualifications et les acquis des personnes relevant de la compétence du HCR et dans l'établissement d'équivalences d'apprentissage qui facilitent le placement scolaire à un niveau approprié à leur âge.

TRANSFERTS MONÉTAIRES EN ESPÈCES

- Lorsque le paiement de frais liés à la scolarité est nécessaire, **utiliser les transferts monétaires en espèces dans la mesure du possible pour faciliter l'accès et la rétention** de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR dans le domaine de l'éducation à tous les niveaux.
- **Passer des transferts monétaires conditionnels à des transferts inconditionnels** lorsque les obstacles à l'éducation sont d'ordre financier.
- **Inclure l'aide en espèces destinée à l'éducation dans l'aide en espèces pour les besoins fondamentaux** et l'inclure ainsi dans le panier des dépenses minimales en tant que complément.
- **Toujours monétiser les fournitures scolaires** (trousses scolaires, uniformes, etc.) dans les situations où il existe un mécanisme de transfert de fonds et des marchés.
- **Apporter une aide financière directe aux ménages pour le paiement des frais de scolarité et des cotisations des APE** lorsque c'est possible afin de permettre aux parents et tuteurs réfugiés de s'impliquer dans la communauté scolaire et les APE.
- **Fournir l'aide en espèces destinée à l'éducation directement**, par exemple, par le biais du mécanisme de transfert monétaire existant dans le pays plutôt que par l'intermédiaire d'un partenaire.
- **Mettre en place une stratégie de communication pour l'aide en espèces destinée à l'éducation** afin que la population cible soit bien informée sur le calendrier de paiement, le ciblage, la période et les attentes.

Extrait de *Cash for Education: Direction and Key Considerations* (UNHCR, 2018)³⁸

“

L'approche repose sur l'idée selon laquelle les réfugiés doivent être inclus d'entrée de jeu dans les communautés. Lorsque les réfugiés ont accès à l'éducation et qu'ils ont le droit de travailler légalement, ils peuvent développer leurs compétences et être plus autonomes, contribuant ainsi aux économies locales des communautés qui les accueillent. Il est essentiel de permettre aux réfugiés de bénéficier des services nationaux et de les intégrer dans les plans de développement national, tant pour les réfugiés eux-mêmes que pour les communautés d'accueil. Ceci est d'ailleurs conforme à l'engagement de « ne laisser personne de côté » énoncé au Programme de développement durable à l'horizon 2030.”

Cadre d'action global pour les réfugiés

- Les gouvernements bénéficient d'une aide pour mettre en place des programmes certifiés d'enseignement linguistique ou de rattrapage scolaire accélérés qui facilitent la scolarisation ou le retour à la scolarisation formelle.
- Les gouvernements et les partenaires augmentent le nombre d'écoles dans les zones où l'infrastructure actuelle ne répond pas aux besoins, notamment en construisant des laboratoires de TIC et autres nécessaires à l'achèvement des études secondaires.
- Lorsque les déplacements pour se rendre à l'école constituent un problème de protection pour les filles et les jeunes femmes, ou un obstacle à la participation des élèves éloignés de l'école ou handicapés, fournir des solutions de transport durables.
- Identifier des solutions locales aux obstacles économiques liés à l'accès à l'éducation par le biais d'un plaidoyer et d'une assistance adaptés au contexte. Répondre aux besoins en fournitures scolaires, uniformes, manuels et autres matériels scolaires par des programmes tels que des transferts monétaires ou d'autres solutions communautaires.
- Créer des conditions d'accès favorables pour les groupes marginalisés ou sous-représentés tels que les étudiantes, les minorités ethniques, linguistiques et sexuelles, les élèves ayant des besoins spécifiques et les élèves plus âgés. Offrir des programmes de renforcement des espaces d'apprentissage sûrs grâce à des installations d'hygiène, des services de garde d'enfants pour les jeunes mères, un soutien aux adolescentes enceintes pour qu'elles restent scolarisées et une prise de décision significative au sein des associations de parents et enseignants et des comités de gestion des écoles.

- ④ Soutenir les moyens de subsistance des parents afin de permettre à leurs enfants de rester scolarisés.
- ④ L'information et les pratiques prometteuses en matière de protection visant à améliorer l'accès à l'enseignement supérieur sont partagées dans le cadre de collaborations nationales, régionales et mondiales, notamment concernant les structures tarifaires équitables, les questions relatives aux certificats et justificatifs, et celles relatives aux restrictions géographiques et de déplacement.
- ④ L'information et les pratiques prometteuses en matière d'enseignement supérieur sont partagées dans le cadre de collaborations nationales, régionales et mondiales, notamment concernant les programmes de bourses et les possibilités d'accès à l'éducation connectée, afin d'accroître le nombre d'étudiants déplacés ayant accès à l'enseignement supérieur.
- ④ Fournir aux jeunes réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés et apatrides les services d'aide nécessaires pour leur permettre d'achever avec succès leurs études supérieures, notamment grâce au mentorat, au soutien psychosocial et à la création de réseaux.
- ④ Accroître les possibilités d'accès à l'éducation avec un format d'apprentissage mixte (en présentiel et à distance) pour les jeunes réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés et apatrides, en s'efforçant, par l'intermédiaire du CLCC, d'établir de bonnes pratiques, des systèmes communs de gestion des données et des processus d'accréditation, telles que des programmes d'apprentissage mixtes conformes aux normes du CLCC.
- ④ Travailler en collaboration pour élaborer des mesures et des programmes adaptés au contexte qui améliorent l'accès des enfants et des jeunes non scolarisés et conduisent à l'inclusion dans le système éducatif formel.

INNOVATION, DONNÉES PROBANTES ET EXPANSION

- ④ La participation et les acquis d'apprentissage des élèves déplacés sont pris en compte dans la planification nationale et éclairent le plaidoyer, la budgétisation et le financement sectoriel élargi.
- ④ Les programmes fondés sur des données probantes et l'analyse critique de l'éducation qui contribuent à un avenir durable pour les populations déplacées sont soutenus par un ensemble de collaborations qui incluent des établissements universitaires et de recherche.

PROGRAMME DAFI

Depuis sa création en 1992, le programme de bourses DAFI, qui bénéficie d'un financement du gouvernement allemand, a permis à plus de 15 500 jeunes réfugiés, hommes et femmes, de poursuivre des études supérieures dans leur pays d'asile.

En 2018, le programme DAFI a parrainé 6 866 étudiants réfugiés dans 768 établissements d'enseignement supérieur répartis dans 51 pays. La répartition régionale des bourses d'études reflète le contexte mondial en matière de conflits et de mouvements de réfugiés, les programmes en Afrique subsaharienne accueillant la plus grande part des étudiants du DAFI (42 %), suivis de près par la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (33 %).

Le programme DAFI offre aux étudiants réfugiés admissibles une bourse d'études de quatre ans, couvrant leurs frais de scolarité et la totalité de leurs frais de subsistance. En outre, compte tenu des défis auxquels les étudiants réfugiés sont confrontés pour poursuivre leurs études dans leur pays d'accueil, le programme DAFI offre également une structure de soutien au-delà du milieu universitaire. Selon leurs besoins, les étudiants bénéficient de cours de langue, d'un soutien psychosocial, de cours de transition scolaire, d'ateliers de préparation à la carrière et de formations en TIC afin de les aider à réussir quels que soient les défis qu'ils ont dû relever en raison de leur déplacement. En conséquence, le taux d'abandon du programme est faible (3 % en 2018).

En 2018, 73 % des boursiers DAFI se sont inscrits dans un établissement public d'enseignement supérieur. En accordant la priorité à l'inscription dans les universités publiques, les fonds DAFI contribuent aux systèmes éducatifs nationaux et permettent aux étudiants réfugiés de suivre des cursus diplômants agréés au niveau national aux côtés de leurs pairs du pays hôte. Le programme DAFI plaide également auprès des ministères de l'Éducation et des établissements d'enseignement supérieur pour que les réfugiés paient des frais de scolarité nationaux plutôt qu'internationaux, ce qui permet à davantage de réfugiés d'accéder à l'enseignement supérieur dans leur pays d'asile.

Ces dernières années, le programme DAFI a renforcé le lien entre l'enseignement supérieur et l'inclusion économique des réfugiés. La création de réseaux de diplômés, la facilitation des stages, la formation professionnelle et entrepreneuriale et les possibilités liées à la formation technique et professionnelle contribuent à aider les diplômés à trouver un emploi qualifié et durable. Le programme DAFI+ est un exemple de programme de bourses d'études DAFI élargi dans ce domaine.

ANNEXE C.

Approches visant à favoriser des environnements propices à l'apprentissage pour tous les élèves, indépendamment de leur statut juridique, de leur sexe ou de leur handicap.

PARTENARIATS

- ➊ Les partenaires humanitaires aident les gouvernements à identifier et à combler les lacunes en matière d'éducation des enfants et des jeunes déplacés, en prévision de leur entrée dans les systèmes éducatifs nationaux.
- ➋ Les ministères de l'Éducation reçoivent l'appui des partenaires de développement pour donner la priorité à des environnements d'apprentissage sûrs.
- ➌ Élargir les partenariats avec les gouvernements des pays d'accueil et les partenaires du secteur éducatif afin d'accroître le nombre d'enseignants et d'inclure des enseignants réfugiés qualifiés, afin de servir un plus grand nombre d'élèves, de diminuer le nombre d'élèves par classe conformément aux normes nationales et de donner aux enseignants la possibilité de connaître leurs élèves et leurs besoins éducatifs.
- ➍ Développer des partenariats avec les instituts de formation initiale et continue des enseignants, les ONG et d'autres prestataires dans les pays d'accueil qui soutiennent la formation des enseignants. Plaider en faveur du développement de modules et d'approches de formation initiale et continue qui répondent aux besoins éducatifs des élèves autochtones et déplacés, et soutenir leur élaboration. Ces modules doivent inclure des programmes et une pédagogie prenant en compte les conflits, la langue d'enseignement, l'évaluation, la cohésion sociale et la protection.
- ➎ S'associer aux services de protection de l'enfance et aux structures communautaires pour établir, former ou soutenir les mécanismes d'orientation qui peuvent répondre aux besoins de santé mentale et psychosociaux des communautés déplacées.
- ➏ Renforcer les mécanismes permettant aux enseignants réfugiés de travailler avec les enfants et les jeunes réfugiés dans les écoles nationales, en améliorant l'apprentissage grâce à des liens fondés sur l'identité et l'expérience et au développement de relations de confiance.

- ➐ Mobiliser les membres déplacés de la communauté, notamment les parents, les jeunes et les enseignants, afin d'accroître les possibilités pour les enfants et les jeunes de conserver leur langue maternelle le cas échéant.

APPRENTISSAGE COLLABORATIF ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- ➑ Travailler avec les communautés déplacées et les partenaires humanitaires et de développement pour faire comprendre l'importance de la participation des familles à l'apprentissage de leurs enfants, par exemple par le biais des médias de masse, de la radiodiffusion et des initiatives parentales.
- ➒ Soutenir le secteur éducatif à l'échelle nationale et les enseignants et administrateurs au niveau des écoles afin d'instaurer et d'utiliser des mécanismes permettant de déterminer le niveau de préparation scolaire des élèves déplacés.
- ➓ Plaider auprès du secteur de l'éducation, aux niveaux national et local, pour que la formation initiale et continue des enseignants, y compris des enseignants réfugiés, leur donne les moyens d'utiliser diverses formes de pédagogie pour soutenir l'apprentissage de leurs élèves, notamment des pédagogies et des compétences inclusives et participatives pour adapter les programmes aux besoins des élèves.
- ➔ Plaider et soutenir la planification du secteur de l'éducation et la révision des plans au niveau national, en accord avec la planification des partenaires humanitaires et de développement, afin de :
 - répondre au besoin de formation linguistique intensive pour les enfants et les jeunes lorsque la langue d'enseignement diffère de la langue utilisée à la maison et dans les communautés, afin que tous les enfants et les jeunes puissent apprendre dans les écoles nationales ;

- assurer la formation initiale et continue de tous les enseignants, notamment les enseignants déplacés, aux stratégies pédagogiques d'apprentissage des langues, qui peuvent s'appliquer à toute première ou deuxième langue ;
 - dispenser aux enseignants, notamment aux enseignants réfugiés, une formation sur les pratiques d'évaluation formative pour leur permettre d'évaluer en permanence les acquis de leurs élèves et de prendre des mesures pour modifier leurs méthodes d'enseignement afin d'aider les élèves à atteindre les objectifs d'apprentissage ;
 - élaborer et mettre en œuvre des programmes qui donnent à tous les enseignants, notamment aux enseignants réfugiés, les moyens de favoriser un environnement éducatif sûr et protecteur pour tous les enfants et les jeunes ;
 - accroître les possibilités d'accès à l'éducation connectée, en tirant parti des technologies de l'information pour combiner l'apprentissage en face à face et en ligne de manière à permettre l'accès à un apprentissage personnalisé, pertinent et intéressant à distance.
- ☛ Soutenir la mise en œuvre de programmes d'éducation accélérée accrédités alignés sur les systèmes nationaux qui garantissent l'accès à l'enseignement pour les enfants et les jeunes des communautés déplacées et d'accueil. Ces programmes doivent permettre aux élèves trop âgés ou qui ont manqué des années de scolarité d'acquérir les compétences, les connaissances et les qualifications dont ils ont besoin pour intégrer les systèmes éducatifs nationaux formels, notamment les programmes de formation professionnelle.

INNOVATION, DONNÉES PROBANTES ET EXPANSION

- ☛ Dans les situations d'urgence, appuyer les évaluations des apprentissages qui mettent l'accent sur les besoins éducatifs ainsi que sur les lacunes matérielles des enfants et des jeunes réfugiés et autochtones.
- ☛ Veiller à ce que les acteurs impliqués dans la planification aux niveaux national et local aient accès aux données leur permettant d'analyser les acquis d'apprentissage et d'estimer les effectifs non scolaires, par exemple en fournissant une aide technique afin de faciliter l'intégration des données des élèves déplacés dans les systèmes d'information de gestion de l'éducation (SIGE).

ANNEXE D.

Approches visant à permettre à tous les élèves d'utiliser leur éducation en vue d'un avenir durable

PARTENARIATS

- Plaider en faveur du droit au travail des personnes déplacées auprès des gouvernements des pays d'accueil.
- Promouvoir la liberté de circulation auprès des gouvernements des pays d'accueil afin que les personnes déplacées puissent se réinstaller à l'intérieur du pays pour accéder à l'éducation et aux moyens de subsistance.
- Collaborer avec les gouvernements des pays d'accueil et les organismes régionaux concernant l'élaboration de politiques de validation des acquis de l'expérience et des qualifications.
- Impliquer le secteur privé, en collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires, dans la conception et l'élaboration de programmes qui améliorent la pertinence des conditions d'accès à l'éducation, l'accès au marché du travail et aux autres activités économiques.

APPRENTISSAGE COLLABORATIF ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- Promouvoir et soutenir les programmes d'études nationaux sensibles aux conflits, la formation des enseignants, les activités récréatives et ludiques qui favorisent la cohésion au sein des communautés et entre elles et qui contribuent à la consolidation de la paix.
- Intensifier les programmes favorisant l'acquisition de compétences transférables et utiles dans la vie courante, notamment la communication interculturelle, la résolution des conflits, la prévention de la violence familiale, la santé sexuelle et reproductive, la sensibilisation à l'environnement, le rôle parental et le développement de relations au-delà des différences.
- Appuyer les organismes économiques et éducatifs régionaux, les gouvernements et les associations professionnelles dans l'élaboration de systèmes pratiques de reconnaissance et d'équivalence équitables des documents et des diplômes.

- Élaborer et soutenir des programmes qui aident les enfants et les jeunes à acquérir des compétences qui leur permettent de s'adapter, de défendre leurs intérêts et d'utiliser leurs acquis dans de nouveaux contextes, en tenant compte des solutions locales, régionales ou mondiales qui s'offrent à eux.
- Faciliter les pôles d'innovation et les incubateurs dirigés par les jeunes.
- Concevoir et élaborer des programmes d'accès au marché du travail en tenant compte des besoins actuels et émergents de l'économie locale par le biais d'études de marché ou d'évaluations qui identifient et anticipent les compétences techniques et non techniques spécifiques, telles que la culture numérique, nécessaires pour saisir les opportunités d'emploi.

INNOVATION, DONNÉES PROBANTES ET EXPANSION

- Les établissements d'enseignement et de recherche contribuent aux programmes fondés sur des données probantes et à l'analyse critique des interventions et des approches en matière d'éducation.
- Accroître l'engagement des jeunes déplacés formés et contribuant à la recherche et à l'analyse sur les objectifs du PMR.
- Renforcer les politiques et les pratiques visant à promouvoir le développement des compétences numériques et transférables, également au moyen de méthodes d'apprentissage en ligne et mixtes (en présentiel et à distance)
- Faire participer les jeunes à toutes les étapes de la planification, de l'identification des besoins, de la mise en œuvre, du suivi, de l'évaluation et de la prise de décisions afin de concevoir des programmes qui permettent de faire des choix de vie significatifs.
- Travailler avec les jeunes déplacés pour établir des relations et des réseaux efficaces qui leur permettront de s'engager économiquement, culturellement et socialement au sein des communautés locales et mondiales.

ANNEXE E.

Cadres d'orientation

Tous les enfants ont le droit à l'éducation, tel qu'énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la [Convention relative aux droits de l'enfant](#), la [Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement](#) et la [Convention internationale relative aux droits économiques, sociaux et culturels](#). L'éducation de qualité est un objectif central du développement de l'éducation au sens large, tel qu'énoncé dans l'[Objectif de développement durable 4 \(ODD4\)](#) et la [Déclaration d'Incheon et le Cadre d'action](#) pour l'agenda 2030. L'accès à une éducation de qualité augmente les chances d'accès à l'emploi productif pour les individus et de croissance économique durable pour les communautés, comme l'énonce l'[Objectif de développement durable 8 \(ODD8\)](#) ; de pleine participation à la société, comme l'énonce la [Convention internationale relative aux droits économiques, sociaux et culturels](#) ; et contribue à des sociétés pacifiques et inclusives, comme l'énonce l'[Objectif de développement durable 16 \(ODD16\)](#).

Le droit des réfugiés à l'éducation est dans la [Convention de 1951 relative au statut des réfugiés](#) et réaffirmé pour l'enseignement primaire et secondaire dans la [Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants de 2016](#). L'éducation de qualité est un objectif central du [Cadre d'action global pour les réfugiés \(CRRF\)](#), dans lequel l'Assemblée générale des Nations unies a affirmé l'engagement des États membres à fournir à tous les enfants réfugiés un enseignement primaire et secondaire de qualité dans des environnements d'apprentissage sûrs. Le [Pacte mondial sur les réfugiés](#) réaffirme la coopération et la solidarité internationales en faveur de cet engagement pour une éducation de qualité au profit de tous les réfugiés et leurs communautés d'accueil.

Éducation des réfugiés 2030 s'inscrit dans ces cadres mondiaux en ce qui concerne le droit à l'éducation, la provision d'une éducation de qualité, la protection des réfugiés et l'apport de solutions dans le contexte du développement national.

NOTES DE FIN D'OUVRAGE

- ¹ Assemblée générale des Nations Unies, *Pacte mondial sur les réfugiés*, 17 décembre 2018, Nations Unies.
- ² A l'exception du rôle directeur et de l'expertise de l'UNRWA sur les questions relatives aux Palestiniens.
- ³ Données fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU).
- ⁴ Voir [Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap](#) (en anglais) et les [Orientations sur le renforcement de l'intégration des personnes handicapées dans les plans d'intervention humanitaire](#) (en anglais) du BCAH.
- ⁵ Assemblée générale de l'ONU, *Convention relative au statut des apatrides*, Nations Unies, 28 septembre 1954, Recueil des traités, vol. 360, p. 117, cf. : <https://www.refworld.org/docid/3ae6b3840.html> (en anglais).
- ⁶ Une liste plus complète des principaux cadres et politiques se trouve à l'annexe E.
- ⁷ Assemblée générale de l'ONU, *Convention sur les droits de l'enfant*, 20 novembre 1989, Nations Unies, Recueil des traités, vol. 1577, p. 3, cf. : <https://www.refworld.org/docid/3ae6b38f0.html> (en anglais).
- ⁸ Sustainabledevelopment.un.org. (2019). *Objectif 4 : Plateforme de connaissances sur le développement durable*. [en ligne] Disponible à l'adresse suivante : <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg4> (en anglais).
- ⁹ Dans les domaines humanitaire et de la sensibilisation au développement, « éducation inclusive » est le plus souvent utilisé pour désigner l'éducation des élèves handicapés. Le glossaire de l'INEE établit une distinction entre une telle définition d'« éducation inclusive » et « inclusion » : « L'inclusion met l'accent sur l'équité en matière d'accès et de participation et satisfait les besoins et les compétences de tous les individus. Dans tous les secteurs et dans l'ensemble de la communauté, elle veille à ce que chaque personne, indépendamment de son sexe, de sa langue, de ses capacités, de sa religion, de sa nationalité ou d'autres caractéristiques, soit encouragée à participer de manière significative aux côtés de ses pairs ». Ce libellé est assez semblable à celui utilisé dans la [Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement](#) de l'UNESCO de 1960.
- ¹⁰ Cela n'exclut pas la possibilité de retours anticipés lorsque des considérations de protection les jugent appropriés.
- ¹¹ Traditionnellement, le HCR définit une situation de réfugiés prolongée comme une situation dans laquelle au moins 25 000 réfugiés de la même nationalité ont été en exil pendant cinq années consécutives ou plus dans un pays d'accueil. Ce critère a clairement ses limites, car la population de réfugiés dans chaque situation change en raison des nouveaux arrivants et des retours qui ne sont pas pris en compte dans cette définition (HCR. Tendances mondiales 2018, p. 22)
- ¹² Ibid.
- ¹³ Données HCR 2018 :
 - Ethiopie
 - Enseignement primaire : augmentation de 37 % de 96 700 à 132 563 – ce qui fait que le taux d'inscription en 2018 est de 72 % (sur les 75 % promis).
 - Enseignement secondaire : augmentation de 102 % de 3785 à 7665, ce qui fait que le taux d'inscription en 2018 est de 12 % (sur les 25 % promis).
 - Enseignement supérieur : augmentation de 43 % de 1600 à 2300 (sur les 2500 promis)
 - Turquie
 - La Turquie a promulgué des lois et des politiques qui ont permis à 610 000 réfugiés syriens d'être inscrits dans l'enseignement formel, soit un taux de scolarisation de 62 % en 2018. En outre, 20 000 étudiants syriens réfugiés se sont inscrits dans l'enseignement supérieur.
- ¹⁴ Institut de statistique de l'UNESCO (ISU).
- ¹⁵ Voir [Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap](#) (en anglais) et les [Orientations sur le renforcement de l'intégration des personnes handicapées dans les plans d'intervention humanitaire](#) (en anglais) du BCAH.
- ¹⁶ Assemblée générale de l'ONU, *Convention relative au statut des apatrides*, Nations Unies, 28 septembre 1954, Recueil des traités, vol. 360, p. 117, cf. : <https://www.refworld.org/docid/3ae6b3840.html> (en anglais).
- ¹⁷ Une liste plus complète des principaux cadres et politiques se trouve à l'annexe D.
- ¹⁸ Assemblée générale de l'ONU, *Convention relative aux droits de l'enfant*, 20 novembre 1989, Nations Unies, Recueil des traités, vol. 1577, p. 3, disponible à l'adresse : <https://www.refworld.org/docid/3ae6b38f0.html>.
- ¹⁹ Voir les articles 68 et 69 du [Pacte mondial sur les réfugiés](#) (en anglais).
- ²⁰ Définition de l'ISU de l'apprentissage informel : « Formes d'apprentissage intentionnelles ou volontaires mais non institutionnalisées. Elles sont moins organisées et moins structurées que l'enseignement formel ou non formel. » L'absence de supervision par des experts, de responsabilité et de certification reconnue par l'État qui ouvre la voie à d'autres possibilités d'accès à l'éducation sont les risques spécifiques associés à l'enseignement informel dont se préoccupe le HCR. Définition disponible à l'adresse suivante : <http://uis.unesco.org/fr/glossary-term/apprentissage-informel> [consulté le 18 janv. 2019].
- ²¹ <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/63168>
- ²² Chiffres tirés des données fournies par la Direction générale de la gestion des migrations : http://www.goc.gov.tr/icerik3/gecici-koruma_363_378_4713
- ²³ <https://bit.ly/2UZSrdJ>
- ²⁴ <https://bit.ly/2urwEhG>

- ²⁵ Circulaire 2014/21 du ministère de l'Éducation nationale sur l'accès des étrangers à l'éducation. Direction générale de l'enseignement élémentaire, ministère de l'Éducation nationale, Genelge 2014/21 [Circulaire 2014/21], 23 sept. 2014, disponible sur le site Web de la Direction provinciale de l'éducation nationale d'Antalya, à l'adresse <https://bit.ly/2P1fXJ5> (en Turc), archivé à l'adresse <https://perma.cc/7RD4-67KL>.
- ²⁶ Source: données du ministère de l'Éducation nationale : <https://bit.ly/2MrpHdE>
- ²⁷ https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/facility_table.pdf
- ²⁸ Cette initiative s'appuie sur les travaux menés avec le soutien de la Norvège et du Conseil de l'Europe sur le Passeport européen de qualification pour les réfugiés. <https://www.coe.int/en/web/education/recognition-of-refugees-qualifications>
- ²⁹ Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), 2017.
- ³⁰ Veuillez consulter le « Document d'information sur le soutien psychosocial et l'apprentissage socioémotionnel pour les enfants et les jeunes en situation d'urgence » (en anglais), INEE, <https://bit.ly/31SSjQB>, 2016
- ³¹ Pour obtenir des conseils, veuillez consulter le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), *Operational Guidance: Mental Health & Psychosocial Support Programming for Refugee Operations*, UNHCR, 2013, <https://www.refworld.org/docid/53a3ebfb4.html> (en anglais) [consulté le 7 août 2019]
- ³² BMZ : *Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung*, ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement.
- ³³ GIZ : *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit*, Agence allemande pour la coopération internationale.
- ³⁴ HCR. *Tendances mondiales*, 2018, p. 7.
- ³⁵ L'INEE a été conceptualisé en 2000, lors de la session stratégique sur l'éducation dans les situations d'urgence tenue lors du Forum mondial sur l'éducation 2000. En conséquence, l'UNESCO, le HCR et l'UNICEF se sont collectivement engagés à faire progresser la cinquième stratégie du Cadre d'action de Dakar. Ils ont organisé la première Consultation mondiale sur l'éducation dans les situations d'urgence (HCR, Genève, 8-10 novembre 2000) avec des représentants du PAM, du PNUD, de la Banque mondiale, des donateurs bilatéraux et de plus de 20 organisations non gouvernementales s'occupant d'éducation dans les programmes d'urgence. Au cours de ce forum, les participants ont reconnu la nécessité de tirer des enseignements des réussites et des échecs, de partager les ressources, d'élaborer des lignes directrices et de travailler collectivement pour défendre le droit à une éducation de qualité dans les crises et les situations d'urgence. De ces délibérations est né l'INEE. L'INEE, qui en est maintenant à sa 19^e année d'existence, est devenu un réseau de plus de 15 000 membres représentant près de 170 organisations dans 192 pays, et en 2019, il a entrepris de revoir ses principes à la lumière des tendances mondiales et de l'expérience du réseau.
- ³⁶ Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), 2017. [Fiche d'information N° 46](https://bit.ly/2g1Ymqg), « Plus de la moitié des enfants et des adolescents n'apprennent pas dans le monde », UIS/FS/2017/ED/46, <https://bit.ly/2g1Ymqg>
- ³⁷ Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), Fiche d'information N° 39, « Le monde a besoin de près de 69 millions de nouveaux enseignants pour atteindre les objectifs de l'agenda éducation 2030 », <http://uis.unesco.org/fr/file/1622>.
- ³⁸ Pour des conseils sur l'assistance en espèces, veuillez consulter la [page Web](#) du HCR sur les interventions monétaires en espèces. Pour obtenir des exemples d'assistance en espèces dans le domaine de l'éducation sur le terrain, veuillez consulter [Cash for Education: A global review of UNHCR programs in refugee settings](#) (en anglais)

DÉCLARATIONS DE SOUTIEN EN FAVEUR D'ÉDUCATION DES RÉFUGIÉS 2030 : UNE STRATÉGIE POUR L'INCLUSION DES RÉFUGIÉS

BANQUE MONDIALE

La Banque mondiale se félicite de la publication du HCR intitulée *Éducation des réfugiés 2030 : Une stratégie pour l'inclusion des réfugiés*. Nous apprécions l'étendue des connaissances et de l'expérience que le HCR apporte à l'éducation des réfugiés, l'accent mis par la stratégie sur l'inclusion durable des réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux, ainsi que le caractère participatif de l'élaboration de cette stratégie. Telles sont les valeurs et les priorités que nous partageons.

La Banque mondiale est déterminée à améliorer le capital humain et à faire face à la crise mondiale de l'apprentissage, qui touche notamment les groupes les plus marginalisés tels que les réfugiés et les personnes déplacées.

Au cours des dernières années, nous avons intensifié notre soutien à l'éducation des réfugiés. Nous continuerons de le faire en travaillant en étroite collaboration avec les gouvernements des pays d'accueil et les partenaires essentiels tels que le HCR afin que les enfants et les jeunes déplacés puissent avoir accès à des écoles inclusives et sûres et, surtout, qu'ils puissent acquérir les aptitudes et les compétences nécessaires pour prospérer dans leurs communautés et au-delà.

Plus précisément, nous visons à soutenir l'intégration de l'éducation des réfugiés dans les systèmes éducatifs des pays d'accueil, à répondre aux besoins psychosociaux des élèves réfugiés, à soutenir les programmes d'apprentissage accéléré pour les élèves ayant connu une absence scolaire et à promouvoir les programmes de développement de la petite enfance ainsi que les possibilités d'enseignement secondaire et supérieur pour les réfugiés. Nous sommes impatients de travailler avec le HCR pour concrétiser la promesse d'une éducation pour chaque enfant et jeune réfugié.

Annette Dixon
Vice-présidente du Développement Humain
Banque mondiale

UNICEF

Chaque enfant mérite une éducation, y compris les enfants en déplacement.

L'UNICEF est fier de soutenir la nouvelle stratégie du HCR, *Éducation des réfugiés 2030*. Cette nouvelle initiative mondiale rassemble les gouvernements, les communautés et le secteur privé autour de la nécessité urgente de veiller à ce que tous les réfugiés, les enfants déplacés ou apatrides puissent accéder à l'éducation qu'ils méritent, afin qu'ils puissent réaliser leur souhait d'un avenir meilleur.

En multipliant les ressources, en élargissant les programmes et en utilisant des outils novateurs pour atteindre ces enfants, cette stratégie vise non seulement à alléger le fardeau des généreuses communautés qui les accueillent, mais aussi à leur offrir de réelles possibilités dans les années à venir.

Aucune priorité mondiale n'est plus importante que de préparer les enfants à l'avenir dont ils hériteront. L'UNICEF appelle nos partenaires du monde entier à se joindre au HCR et à l'UNICEF dans nos efforts visant à aider ces jeunes vies dans le besoin.

Henrietta H. Fore
Directrice générale, UNICEF

UNESCO

L'UNESCO soutient et salue la nouvelle stratégie *Éducation des réfugiés 2030* du HCR parce que nous défendons activement l'idée selon laquelle le droit à l'éducation ne cesse pas lorsque les gens sont en déplacement. Trop souvent, des millions d'enfants, de jeunes et d'adultes sont privés de la possibilité de poursuivre leurs études, point de départ de leur reconstruction.

Alors que les déplacements de population dans le monde atteignent des sommets historiques, l'inclusion constitue la première urgence. Il s'agit d'une question de droits de l'homme et de dignité, qui exige un partenariat international, dans l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés. Conformément à l'objectif de développement durable numéro 4, l'UNESCO se félicite de l'approche intégrée de cette stratégie à l'échelle du système des Nations Unies et se tient prête à aider le HCR dans sa mise en œuvre.

Nous nous engageons à déployer notre expertise normative et technique pour assurer la pleine inclusion des populations réfugiées dans les systèmes éducatifs. C'est une condition pour favoriser la cohésion sociale, le développement durable et la paix. Le Passeport de qualification de l'UNESCO pour les réfugiés et les migrants vulnérables, qui vise à libérer la contribution positive que ces populations peuvent apporter à nos sociétés, est un exemple de cette ambition.

Audrey Azoulay
Directrice générale, UNESCO

PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉDUCATION (PME)

Le Partenariat Mondial pour l'Éducation se félicite vivement de la nouvelle stratégie audacieuse du HCR qui s'attaque au défi urgent de faire en sorte que tous les enfants et les jeunes touchés par le déplacement mondial, notamment dans les communautés d'accueil, soient inclus dans la promesse de l'ODD 4. *Éducation des réfugiés 2030* appelle à une action cohérente dans toutes les interventions humanitaires et de développement afin de soutenir l'inclusion de tous les élèves dans les systèmes éducatifs des pays d'accueil.

Les partenaires du PME et le personnel du Secrétariat ont été ravis de contribuer à cette excellente stratégie, qui s'accorde bien avec l'accent mis par le PME sur les systèmes éducatifs, ainsi qu'avec les efforts visant à réunir les acteurs locaux de l'éducation et le milieu de l'éducation humanitaire. Le HCR est un membre actif du conseil d'administration du PME.

Sur la base d'un protocole d'entente signé en 2016, nous continuerons de travailler en étroite collaboration sur notre vision commune pour faire en sorte que tous les enfants et les jeunes déplacés aient accès à un enseignement sûr et de qualité qui favorise la résilience et pose les bases d'un avenir meilleur.

Julia Gillard
Présidente du Conseil d'administration
Partenariat mondial pour l'Éducation



UNHCR
The UN Refugee Agency

Pour de plus amples informations et demandes de renseignements, veuillez contacter : UNHCR Education Section, UN City, Marmorvej 51, 2100 Copenhagen, Danemark, hqeduc@unhcr.org